

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

UNION-DISCIPLINE -TRAVAIL



**MINISTERE DE LA SOLIDARITE, DE LA FAMILLE, DE LA FEMME
ET DE L'ENFANT**

**RAPPORT DE LA CÔTE D'IVOIRE SUR LA MISE EN
ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING
VINGT ANS APRES**

Jun 2014

SOMMAIRE

SIGLES ET ACRONYMES	4
INTRODUCTION	5-6
<u>PREMIERE PARTIE</u> : ANALYSE GENERALE DES REALISATIONS ACCOMPLIES ET DES OBSTACLES RENCONTRES DEPUIS 1995	
<u>Section A</u> : Les cinq réalisations les plus importantes du pays dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.	7
<u>Section B</u> : les cinq (5) principaux obstacles	8
<u>Section C</u> : les deux (2) échecs connus dans la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.	8
<u>Section D</u> : Les principales modifications apportées aux textes constitutionnels, législatifs ou juridiques pour promouvoir dans la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes	8-9
<u>Section E</u> : La part approximative du budget national qui est consacrée dans la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.	9
<u>Section F</u> : les mécanismes mis en place pour assurer un dialogue régulier entre le gouvernement et la société civile.	9
<u>Section G</u> : Les principales formes de coopérations nationales, bilatérales sous régionales ou régionales auxquelles le pays participe pour appuyer le partage des connaissances données d'expériences dans le suivi et la mise en œuvre de la déclaration et du programme d'action de Beijing et les textes de la vingt-troisième session de l'Assemblée Générale.	9-10
<u>Section H</u> : Conditions et Mesures par lesquelles les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) de façon générale, et particulièrement ceux qui portent sur l'égalité des sexes, ont facilité ou renforcé la mise en œuvre de la déclaration et du programme d'action de Beijing.	10-11
<u>DEUXIEME PARTIE</u>: PROGRES ACCOMPLIS DEPUIS 2009 DANS LA MISE EN ŒUVRE DES DOMAINES CRITIQUES DU PROGRAMME D'ACTION	

1 : LES FEMMES ET LA PAUVRETE	12-14
2. FEMMES, EDUCATION ET FORMATION	14-17
3. FEMME ET SANTE	18-20
4. LA VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES	20-22
5. FEMMES ET CONFLITS ARMES	22-24
6. FEMMES ET ECONOMIE	24-27
7. LES FEMMES ET LA PRISE DE DECISION	27-28
8. MECANISMES INSTITUTIONNELS CHARGES DE LA PROMOTION DE LA FEMME	29-30
9. DROITS FONDAMENTAUX DE LA FEMME	30-33
10. FEMMES ET MEDIA	33-34
11 FEMMES ET ENVIRONNEMENT	34-35
12 LA PETITE FILLE	35-37

TROISIEME PARTIE: DONNEES ET STATISTIQUES

▪ FEMME ET EDUCATION	38-40
▪ FEMME ET SANTE	41
▪ LA VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES	42-45
▪ LES FEMMES ET L'ECONOMIE	46
▪ FEMMES ET PRISE DE DECISION	46-48

QUATRIEME PARTIE: LES PRIORITES QUI SE DESSINENT

4.1. DEFIS	49
4.2. Perspectives	49
CONCLUSION	49-50
ANNEXE	

SIGLES ET ACRONYMES

- **AFICI** : Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire
- **CARMMA** : Campagne pour l'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle en Afrique.
- **CCC** : Communication pour le Changement de Comportement
- **CDE** : Convention relative aux Droits de l'Enfant
- **CDT** : centre de diagnostic et traitement de la tuberculose
- **CDVR** : Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation
- **CEDEF** : Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes
- **CEMEF** : clubs des mères des filles
- **CNAL** : Comité National d'Alphabétisation Ministère d'Etat
- **CNLVFE** : Comité National de Lutte contre les violences faites aux Femmes et aux Enfants
- **COCOFICI** : Compendium des compétences féminines de Côte d'Ivoire,
- **COFEMCI RPC**, Coordination Nationale des femmes pour les élections et la Reconstruction Post –Crise
- **DPCE La Direction de la Programmation et du Contrôle des Effectifs**
- **DPED** : Direction de la Planification, des Etudes et de la Documentation du MSFFE
- **DEPG** : Direction de l'Égalité et de la Promotion du Genre du MSFFE
- **IFEF** : Instituts de Formation et d'Éducation Féminine
- **IPS** : Indice de Parité entre les Sexes,
- **IRC** : International Rescue Committee
- **IST** : Infections Sexuellement Transmissibles
- **MEF** : Ministère de l'Économie et des Finances
- **MEMPD** : Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement
- **MENET** : Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique
- **MFPPRA** : Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative
- **MJDHLP** : Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques
- **MSFFE** : Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant
- **MSLS** : Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida
- **ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- **PEC** : Prise En Charge
- **PRPC-DC/DM** : Projet de Reconstruction Post-Conflict et de Développement Communautaire dans le District des Montagnes
- **PNIA** : Plan National d'Investissement Agricole 2012 - 2015
- **PND** : Plan National de Développement 2012-2015
- **PNCS** : Programme National de Cohésion sociale
- **PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement
- **PNDC** : Programme National de Développement Communautaire 2013 – 2017
- **PTME** : Prévention de la transmission Mère-enfant (VIH)
- **SAA** : Service Autonome d'Alphabétisation
- **SNPS** : Stratégie Nationale de Protection Sociale 2013-2016

INTRODUCTION

En 2015, la Commission de la Condition de la Femme entreprendra l'examen et l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing adoptée à la Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes tenue à Beijing en 1995 ainsi que des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée Générale, tenue à New York en Juin 2000.

Dans sa Résolution E/RES/2013/18, le Conseil Economique et Social (CES) de l'Organisation des Nations Unies a demandé à tous les Etats membres de l'institution de procéder à des examens nationaux complets visant à répertorier les progrès accomplis et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes y relatifs.

A l'instar des autres pays africains, la Côte d'Ivoire a réitéré ses engagements à l'égard de la mise en œuvre de cet instrument important dans la promotion de l'égalité des sexes à tous les niveaux et dans tous les secteurs d'activités, notamment aussi bien dans la disponibilité des biens et services que dans leur accessibilité.

Pour évaluer et rendre compte des efforts entrepris ainsi que de leur impact sur la condition des femmes, le Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (MSFFE) qui assure la coordination de toutes les initiatives qui touchent à la promotion du Genre, a procédé successivement en 2000, 2005 et 2010 à l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'actions de Beijing, avec l'appui du système des Nations Unies. La dernière évaluation (2010) a mis en relief les progrès notables accomplis par la Côte d'Ivoire et a permis d'identifier de nombreux défis, liés aux conséquences multiples de la crise sociopolitique qui a atteint son paroxysme lors de la crise postélectorale d'Avril 2011.

Le retour progressif de la stabilité économique et politique permet à la Côte d'Ivoire de renouer avec la croissance économique et de faire face aux défis émergents. La question de la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes est une des priorités du Gouvernement.

Dans le but d'examiner les changements et les progrès accomplis durant la période 2009–2014, une évaluation a été initiée du 1^{er} mars au 30 juin 2014 à l'orée du vingtième anniversaire de l'adoption du Programme d'action de Beijing (Beijing +20). C'est une évaluation globale des progrès accomplis qui a mobilisé l'ensemble des acteurs étatiques, la société civile et les partenaires au développement.

L'objectif du processus qui s'est voulu participatif était de répertorier les progrès accomplis, les obstacles, d'aborder les nouvelles questions qui se posent à propos des perspectives et des obstacles dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et de dégager de nouvelles priorités.

La méthodologie utilisée lors du processus d'élaboration du présent rapport a été basée sur une revue documentaire exhaustive, des entretiens individuels et de groupes (société civile, organisations communautaires à la base, et les ministères techniques)¹.

¹ Voir en annexe la liste des institutions internationales, des ONG et des associations cibles de cette évaluation

Toutes les questions relatives aux stratégies et actions mises en place en vue de l'atteinte des objectifs pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes telles que contenues dans la déclaration de Beijing ont été abordées, en passant en revue les douze (12) domaines critiques à savoir :

- 1. les femmes et la pauvreté*
- 2. l'éducation et la formation*
- 3. la santé*
- 4. la violence*
- 5. les conflits armés*
- 6. les femmes et l'économie*
- 7. le pouvoir et la prise de décision*
- 8. les mécanismes institutionnels de promotion des femmes*
- 9. les droits humains des femmes*
- 10. les médias*
- 11. l'environnement*
- 12. les fillettes*

Des entretiens individuels ont été menés avec les responsables politiques locaux et étatiques, les chefs religieux, les chefs communautaires et ethniques, les présidents d'associations ou d'Organisations Non Gouvernementales (ONG), les responsables d'organismes internationaux œuvrant sur le site d'étude, etc. Des focus groupes ont été organisés avec les femmes provenant d'associations différentes (vivant en association ou en coopérative qu'elles soient culturelles, économiques, juridiques ou à titre convivial) et quelques leaders communautaires et religieux.

En outre, des questionnaires ont été transmis aux points focaux genre et cellules focales genre qui les ont renseignés après des séances de travail menées avec les équipes techniques et de coordination du processus. L'approche décrite ci-dessus permet de confirmer la qualité objective des informations collectées et contenues dans le présent rapport.

Le présent rapport constitue le Rapport de la Côte d'Ivoire sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing (1995), vingt (20) ans après son adoption ainsi que des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée Générale (2000). Il examine les progrès accomplis depuis l'adoption du programme d'action de Beijing, les enseignements tirés de ces progrès, les obstacles, les mesures à prendre et les défis à relever pour promouvoir davantage l'égalité entre les sexes et l'autonomisation de la femme, en rapport avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement, la Conférence Internationale sur la Population.

Le rapport de la Côte d'Ivoire a été réalisé sous la supervision de la Direction de l'Egalité et de la Promotion du Genre (DEPG) du Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et des Affaires Sociales (MSFFE) et sur les moyens décaissés par l'Etat de Côte d'Ivoire.

PREMIERE PARTIE : ANALYSE GENERALE DES REALISATIONS ACCOMPLIES ET DES OBSTACLES RENCONTRES DEPUIS 1995

Section A : Les cinq réalisations les plus importantes du pays dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

❖ Au niveau institutionnel

- La création de la Direction de l'Égalité et de la Promotion du Genre (DEPG) par décret n°2006-41 du 15 mars 2006.
- L'adoption en avril 2009, d'un Document de Politique Nationale sur l'Égalité des Chances, l'Équité et le Genre qui fixe les grandes orientations du Gouvernement en matière de Genre.
- La mise en place du Groupe Thématique Genre (cellules genre, points focaux genre) en 2007, chargé de veiller à la prise en compte des besoins pratiques et stratégiques des femmes et des hommes dans les plans et programmes nationaux et sectoriels .

Le cadre institutionnel a permis d'avoir une visibilité plus nette des actions à entreprendre et de définir les rôles et responsabilités des acteurs nationaux (société civile, ONG, OBC, ministères, collectivités) et internationaux (Coopérations, Agences des Nations Unies).

❖ Au niveau opérationnel

- L'élaboration en 2011 d'un Compendium des compétences féminines de Côte d'Ivoire (COCOFCI) par le cabinet du Président de la République en vue de renforcer la visibilité, la participation et le leadership des femmes dans la gestion des affaires publiques et privées.
- La création des mécanismes d'appui aux femmes à travers deux initiatives :
- ✓ Le « Fonds Femme et Développement » mis en place depuis 2000 et qui est plus orienté pour les années 2013 et 2014 au renforcement de l'entrepreneuriat féminin et à l'assistance aux femmes victimes de la crise postélectorale.
- ✓ Le « Fonds d'Appui Aux Femmes de Côte d'Ivoire » (FAFCI), d'un montant d'un milliard de francs CFA, mis en place en 2012 par la Présidence de la République, qui vise à permettre aux femmes d'accéder facilement à des ressources financières à coût réduit en vue de créer ou de renforcer des activités génératrices de revenus.

❖ Les facteurs ayant contribué aux réussites

Les principaux facteurs ayant contribué à l'avancée notable des questions de genre sont les suivants :

- l'affirmation d'une volonté politique de la part de l'Etat ;
- la participation des différentes couches sociales et professionnelles dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes nationaux ;
- L'appui constant des partenaires au développement au plan technique et financier au Gouvernement ivoirien, et notamment le Système des Nations Unies, les ONG internationales et nationales.

Section B : les cinq (5) principaux obstacles

- Les principaux obstacles rencontrés sont :
- La non institutionnalisation de la budgétisation sensible au Genre ;
- La faiblesse des mécanismes de financement ;
- La persistance des pesanteurs socioculturelles ;
- L'absence de mesures temporaires spéciales et la diffusion insuffisante des textes de lois ;
- L'insuffisance d'appropriation de l'approche Genre et Développement.

Section C : les deux (2) échecs connus dans la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

- La non amélioration de la représentativité des femmes aux postes décisionnels comme prévu : la Côte d'Ivoire est loin des 30 % prévus par la Conférence de Beijing.
- L'absence d'un mécanisme de contrôle citoyen des actions posées par les pouvoirs publics en matière de genre et d'autonomisation des femmes.

Section D : Les principales modifications apportées aux textes constitutionnels, législatifs ou juridiques pour promouvoir dans la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

Les textes constitutionnels ont subi de nombreuses modifications en faveur du genre et principalement de la femme.

Au plan législatif, plusieurs lois ont été votées par l'Assemblée Nationale et promulguées par les autorités ivoiriennes pour lutter contre les inégalités liées au genre. Il s'agit de :

- la loi n° 98-757 du 23 décembre 1998 portant répression de toutes formes de violence à l'égard des femmes, y compris les mutilations génitales féminines ;
- la loi n° 98-756 du 23 décembre 1998 modifiant et complétant la loi instituant le code pénal réprimant le harcèlement sexuel, le travail forcé et l'union précoce ou forcée ;
- la loi n° 83-300 du 02 Août 1983 (modifiant et complétant la loi n° 64/375 du 3 Octobre 1964) qui donne la possibilité à la femme de choisir la communauté ou la séparation des biens.

D'autres lois nationales portant sur les questions prioritaires à l'issue de la CIPD ont été promulguées et appliquées. En effet, les lois sur le foncier rural, le code civil, le statut général de la fonction publique, etc. ont été prises pour donner aux femmes les mêmes chances que les hommes dans plusieurs domaines d'activités.

Depuis 2011, un processus de réforme législative qui touche tous les codes usuels est lancé par le Ministère de la Justice en collaboration avec les différents ministères techniques. Les principaux textes concernés sont le code pénal et le code de procédure pénale, le code de la nationalité, le code du foncier rural, le code des personnes et de la famille, etc.

C'est dans cette dynamique que la loi sur le mariage. Cette loi appelée communément « nouvelle loi sur le mariage », promulguée par le Président de la République en janvier 2013, responsabilise les époux dans l'intérêt supérieur de la famille et de l'enfant. C'est un changement positif pour les familles ivoiriennes. Il a permis d'abroger des dispositions discriminatoires des lois relatives à la nationalité, à l'impôt sur le revenu et à l'emploi. Toutes les décisions qui touchent à la vie du couple doivent absolument faire l'objet d'un consensus. Le travail non rémunéré de la femme est reconnu

comme sa contribution dans le bien être de la famille. La femme salariée a l'obligation de participer aux charges du foyer. Cette loi a provoqué « des grincements de dents » mais des actions de sensibilisation sont initiées auprès des communautés qui commencent à être rassurées sur son bien fondé.

Section E : La part approximative du budget national qui est consacrée à la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Les ressources financières pour adresser les questions de genre et d'autonomisation des femmes proviennent de deux sources : l'Etat et les bailleurs de fonds. L'opérationnalité de la Direction en charge du Genre et d'autres Directions en charge des questions de femmes est assurée par la mise en place des Programmes d' Investissement Public (PIP). Il faut tout de même reconnaître que la part du budget de l'Etat consacrée à la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes est largement en deçà des besoins et est fort fluctuante : il n'atteint pas les 10 % du budget national. (cf. la figure ci après).

L'argument évoqué fait état du fait que le Genre étant une question transversale, le budget qui lui est consacré est dispersé dans tous les ministères concernés.

Section F : les mécanismes mis en place pour assurer un dialogue régulier entre le gouvernement et la société civile.

- Les Comités de veille et de vigilance contre les VBG et tous autres actes de discrimination (dans certaines régions) ;
- Les plateformes de collaboration au niveau des départements et régions sur la lutte contre les VBG et toute autre discrimination à l'égard des femmes ;
- Une Déclaration Solennelle de l'Alliance des Religieux contre le Sida et les VBG et l'Association des rois et chefs traditionnels de Côte d'Ivoire signée le 06 mai 2014 pour combattre les mariages précoces dans le pays ;
- Le Comité Central de Supervision de la lutte contre les VBG (ministères et représentants d'ONG) ;
- Le Groupe Thématique Genre et Développement ;
- Les réseaux des femmes leaders tels que le COFEMCI RPC, Coordination Nationale des femmes pour les élections et la Reconstruction Post -Crise

Section G : Les principales formes de coopérations nationales, bilatérales sous régionales ou régionales auxquelles le pays participe pour appuyer le partage des connaissances données d'expériences dans le suivi et la mise en œuvre de la déclaration et du programme d'action de Beijing et les textes de la vingt-troisième session de l'Assemblée Générale.

❖ Au niveau des formes de coopération

- Les sessions annuelles de la Commission de la Condition de la Femme qui a lieu chaque année à New York. Les partenaires ONUFEMMES, UNFPA, PNUD en général prennent en charge quelques femmes leaders pour qu'elles assistent à ces sessions.
- Les séminaires et ateliers au niveau national et régional : Centre de la CEDEAO pour le développement du genre, la CEA, l'Union Africaine, l'organisation de la Mano River, les visites d'échanges d'expériences bilatérales entre pays de la Sous Région
- Les conférences et fora ;

- Les panels de hauts niveaux et tables rondes.
- Dans le cadre de la coopération avec les Agences des Nations Unies (PNUD, UNFPA, UNICEF, ONUFEMMES, ONUSIDA, OMS, FAO,) et de la Côte d'Ivoire, la thématique Genre est traitée de manière transversale dans les programmes et projets. Le PNUD, l'UNFPA et ONUFEMMES, UNICEF appuient annuellement le Gouvernement et notamment le MSFFE dans ses activités sur le Genre, les VBG et l'autonomisation de la femme. Un plan de travail annuel arrimé au Plan National de Développement bénéficie de l'appui technique et financier de ces partenaires. Des organisations comme le PEPFAR, Care International, IRC, le BIT, Save the Children et bien d'autres travaillent inlassablement à la reconstruction de la Côte d'Ivoire. L'ONUCL est très présente sur le terrain.

-

❖ **Les résultats atteints grâce à ces activités sont entre autres :**

- L'existence d'un Plan National de Développement, d'une Politique Nationale de la Population dans lesquels les priorités nationales en matière de Genre et d'autonomisation des femmes sont prises en compte ;
- Le réseautage des acteurs locaux, nationaux et internationaux qui a permis d'avoir une bonne visibilité des questions à l'échelle internationale, régionale et nationale ;
- Les coopérations avec l'extérieur et les plateformes au niveau national ont offert des opportunités de partage des expériences et permis un renforcement mutuel des capacités ;
- L'existence d'une Stratégie Nationale de lutte contre les Violences Basée sur le Genre ;
- L'existence de la Chaire Unesco « Eau, Femme et Pouvoir de Décision », qui œuvre dans le domaine de la formation en genre et dans la détermination des indicateurs de genre ;
- L'existence de Cellule Genre sectorielles dans les ministères et institutions de l'Etat. Le Caucus des femmes parlementaires a été installé en Mai 2014 après le renforcement des capacités des parlementaires en Genre et développement, VBG et instruments nationaux et internationaux favorables au genre.
- L'Université organise régulièrement des activités sur le genre ;
- L'existence d'un manuel d'intégration du Genre dans les programmes nationaux et stratégies nationales de développement ;
- L'existence d'une feuille de route pour la mise en œuvre de la CEDEF en Côte d'Ivoire et les recommandations de l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action de la Résolution 1325.

Section H : Conditions et Mesures par lesquelles les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) de façon générale, et particulièrement ceux qui portent sur l'égalité des sexes, ont facilité ou renforcé la mise en œuvre de la déclaration et du programme d'action de Beijing.

Domaine de l'Education

- Elaboration d'un Plan stratégique de l'éducation de la fille en Côte d'Ivoire ;
- Prise d'un Arrêté Ministériel sur la parité à l'inscription en classes primaires en vigueur depuis 2009 ;
- Octroi de crédits et d'allocation aux parents des régions de sous scolarisation des filles ;

- Institution des cantines scolaires et la création de clubs des mères des filles (CMEF) autour de l'école : ces mamans, qui ont compris le bien fondé de la scolarisation de leurs filles veillent à ce qu'elles réussissent leurs études et arrivent au cycle supérieur.
- Révision des manuels scolaires avec le retrait des stéréotypes ;
- Existence d'une Cellule Genre avec des animateurs formés en Genre qui initient des activités de sensibilisations
-
- ❖ **Domaine de santé**
- Création du Conseil National de Lutte contre le Sida (CNLS) présidé par le Président de la République qui est l'organe suprême chargé de définir les orientations nationales de la politique globale, contrôler et évaluer les activités de lutte contre le sida.
- Elaboration en 2006 d'un Plan Stratégique National de lutte contre l'infection au VIH/ SIDA et les IST (PSN) pour la période 2006-2015.
- loi portant le régime de prévention, de protection et de répression en matière de lutte contre le VIH/SIDA votée par le parlement en juin 2014. Cette loi vise à renforcer la prévention de la transmission et la protection des personnes vivant avec le VIH/SIDA. IL met un accent sur leur droit à la confidentialité, à la non stigmatisation et discrimination.
- Pour ce qui est du paludisme, Ddistribution en 2011 de plus de 8 millions de moustiquaires imprégnées à longue durée d'action ;
- Le nombre de centre de diagnostic et traitement de la tuberculose (CDT) est passé de 92 en 2006 à 147 au premier semestre de 2013 ;
- Existence d'une Cellule Genre, avec des animateurs ayant une expertise avérée en Genre.

DEUXIEME PARTIE: PROGRES ACCOMPLIS DEPUIS 2009 DANS LA MISE EN ŒUVRE DES DOMAINES CRITIQUES DU PROGRAMME D'ACTION

1 : LES FEMMES ET LA PAUVRETE

La Côte d'Ivoire sort d'une longue crise sociopolitique (2002-2011) qui a longtemps annihilé les efforts entrepris dans le cadre de la réalisation des Objectifs stratégiques aussi bien du Programme d'action de Beijing, des OMD, de la CIPD que de l'ensemble des programmes dans le domaine du développement humain, de la lutte contre la pauvreté et des inégalités entre les sexes. La lutte contre la féminisation de la pauvreté est inscrite au cœur du programme de Gouvernement du Président de la République.

Le précédent rapport (Beijing + 15) avait décrit la situation de la pauvreté estimée en 2002 et 2008, respectivement à (38,5%) et (48,9 %) avec une proportion de femmes avoisinant 38,7 % contre 38,1% chez les hommes. Le Plan National de Développement dans l'objectif stratégique 1 prévoit une baisse substantielle de ce taux à l'horizon 2015 en le situant à 16%².

Objectif stratégique 1: *revoir, adopter et appliquer des politiques macroéconomiques et des stratégies de développement répondant aux besoins et aux efforts des femmes vivant dans la pauvreté.*

A cet effet, L'Etat a élaboré plusieurs politiques et programmes qui tiennent compte des femmes vivant dans la pauvreté et dont la mise en œuvre a commencé. Les plus spécifiques sont :

²PND (2012-2015)

- Le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA, 2012 - 2015).
- Le Plan d'opérationnalisation de la politique nationale sur l'égalité des chances, l'équité et le genre (2014-2016)
- La Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS, 2013-2016) ;
- Le Programme National de Développement Communautaire (PNDC, 2013 – 2017)
- le Projet de promotion, de protection et d'autonomisation économique de la femme en milieu rural (février 2014).

Objectif stratégique 2 : Réviser les législations et les pratiques administratives en vue d'assurer l'égalité des droits sur les ressources économiques et un accès plus large des femmes à ces ressources.

En 2012, les mesures d'application de la loi sur le foncier ont été adoptées en vue de garantir l'accès durable de tous et de toutes à la terre et à la propriété foncière.

Objectif stratégique 3 Ouvrir aux femmes l'accès à l'épargne et aux mécanismes et institution de crédit

L'Etat, conscient du fait que l'accès des femmes aux institutions de micro finances et aux crédits constitue une opportunité de sortir de la pauvreté, a renforcé les projets existants et permis le développement de nouveaux projets susceptibles de faciliter la mise en place de fonds d'appui spécifiques pour les femmes

Au titre des projets et fonds, l'on peut citer :

- Le projet " Assistance et de réinsertion sociale des femmes victimes de violences en situation de conflit en Côte d'Ivoire ", qui est une composante du projet « Appui institutionnel et multisectoriel à la sortie de crise », réalisé de 2008 à 2012 avec l'appui de la BAD et du système des Nations Unie : ce projet a permis d'apporter une assistance économique aux femmes déplacées de guerre et de réaliser des activités génératrices de revenus (AGR) au bénéfice de plus de 183 groupements féminins.
- Le « Fonds Femme et Développement » mis en place depuis 2000 ayant évolué vers le projet de gestion novatrice du Fonds National « Femmes et Développement » en cours, se caractérise par le renforcement de la surface financière du fonds, son extension à l'ensemble du pays, la facilitation des conditions d'octroi des crédits, l'organisation, la formation et l'encadrement des femmes individuellement ou dans le cadre des groupements. A partir de 2013 il a été orienté au renforcement de l'entrepreneuriat féminin et à l'assistance aux femmes victimes de la crise postélectorale.
- Le « Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire » (FAFCI), a été mis en place en 2012 par la Première Dame de Côte d'Ivoire, Mme Dominique OUATTARA : il permet aux femmes d'accéder facilement à des ressources financières à coût réduit et de créer ou de renforcer des activités génératrices de revenus. Le FAFCI était doté d'un fonds de démarrage d'un milliard qui s'est accru progressivement pour atteindre 5 milliards de Francs CFA en 2014. Les conditions d'octroi sont particulièrement souples. Les femmes qui n'avaient pas d'épargne préalable ont pu bénéficier du FAFCI. De plus le taux d'intérêt est seulement de 1% TTC par mois et les frais de dossier sont gratuits. L'accès à ces fonds se fait après une sélection : des partenaires de la micro finance ont été choisis dans six régions du pays pour le décaissement des crédits et l'accompagnement des bénéficiaires Afin d'aider les femmes à

réussir leurs activités, leurs capacités sont gratuitement renforcées en alphabet fonctionnelle et en comptabilité simplifiée.

- Le PNUD, dans son projet de prise en charge holistique des survivantes de VBG, accorde des subventions pour des AGR avec un renforcement de leurs capacités en gestion simplifiée.
- Le Ministère du Plan et du Développement, a lancé depuis 2007 avec l'appui du PNUD le «Programme d'appui à la Réduction de la Pauvreté et à la réalisation des OMD 2009-2013 ». Ce programme est bâti autour d'une démarche sexospécifique et distingue au sein de la population-cible que représentent les jeunes, les besoins différenciés des hommes et des femmes. Il a permis de prendre en compte plus de 120 groupements d'environ 5000 membres dont plus de 85% sont des femmes.
- Le Projet de Reconstruction Post-Conflict et de Développement Communautaire dans le District des Montagnes (PRPC-DC/DM), est financé par la Banque Islamique de Développement. D'un coût global de 17 502 130 775 FCFA, ce projet qui est dans sa phase de mise en œuvre prévoit près de 1 564 798 297 FCFA destinés au financement des Activités Génératrices de Revenus en faveur des groupements de femmes, de jeunes et des personnes handicapées par le biais des microcrédits. A terme, il doit permettre de faciliter l'accès des femmes au crédit et d'accroître la croissance des revenus des ménages. Sur les 11 216 personnes identifiées comme bénéficiaires directs du projet les femmes sont 6 738 soit 61% contre 39% hommes.

A côté des projets et fonds, d'autres mécanismes existent tels que les institutions de micro finances en faveur des femmes sur le terrain. Il y a les MUCREF (Mutuelle de Crédit et d'Épargne pour les Femmes), OIKOCREDIT, les coopératives COCOVICO, les caisses d'épargne et de crédit...

Le Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, en liaison avec la Cellule Genre du Ministère chargé du Budget, de l'économie et des finances et l'ensemble des autres ministères techniques, a démarré depuis 2012, des sensibilisations et des formations en vue de rendre les budgets sensibles au genre. Le processus de l'institutionnalisation de la budgétisation sensible au Genre a commencé. En outre, le pays a commencé depuis 2012 dans les ministères techniques à expérimenter le CDMT (Cadre de Dépense à Moyen Terme), conformément aux directives de l'UEMOA.

4. FEMMES, EDUCATION ET FORMATION

Dans le contexte d'un retour durable à la normalité, le Gouvernement a engagé des réflexions stratégiques dans plusieurs secteurs dont le secteur éducation-formation. Cela, dans la perspective de construire un programme sectoriel de développement crédible en vue de l'atteinte de l'objectif de la scolarisation universelle. La définition de ce programme a été précédée d'une analyse diagnostique approfondie du secteur en 2009, sous la forme d'un Rapport d'Etat du Secteur Educatif National (RESEN), ayant abouti à la définition d'une Lettre de Politique Educative et à la mise en place d'un Plan d'Action à Moyen Terme (PAMT) basé sur le CDMT qui est un budget programme. Les documents précités ont contribué à l'élaboration du PND sectoriel pour la période 2012-2016 avec pour ambition de réaliser l'Impact du secteur à l'horizon 2020, à savoir : « la population, en particulier les enfants, ont accès à un système éducatif performant ». Le secteur de

l'éducation/formation constitue une priorité pour l'Etat de Côte d'Ivoire qui y consacre plus de 22 % du budget national.

Objectif stratégique 1 : Assurer un accès égal à l'éducation.

En vue de l'atteinte de cet objectif, l'Etat a lancé des reformes :

- L'appui institutionnel en faveur du plan stratégique de l'éducation de la fille en Côte d'Ivoire (adopté depuis 2007). L'alignement de l'Etat de Côte d'Ivoire à l'initiative des Nations Unies pour l'Education des Filles (UNGEI), est également une source d'accompagnement des filles. L'Arrêté interministériel n°0066 du 02 août 2011 portant création du Réseau national pour la Promotion de l'Education des Filles UNGEI-CI a permis de nommer les membres de ce réseau composé d'une cinquantaine de personnes issues des ministères techniques, des ONG nationales et internationales et des Agences du Système des Nations Unies.
- La suppression des obstacles liés à l'inscription à l'école primaire à travers la signature des actes réglementaires à travers le Communiqué n° 2830/MENET/DELC du 28 août 2013, a institué le recrutement des enfants sans extrait de naissance, pour permettre à de milliers d'enfants d'accéder à l'école en attendant qu'une audience foraine vienne régulariser leur état civil. Ces correspondances ont également permis d'assouplir l'application de la mesure relative au port d'uniforme scolaire pour les enfants des familles démunies.
- L'Intensification de la politique de gratuité de l'école vise à donner la chance à tous les enfants avec un accent en direction des filles, de fréquenter l'école en réduisant les frais d'écolage supportés par les ménages : elle s'est traduite par la distribution annuelle gratuite de kits scolaires (2 860 331 en 2013/14) ; trois mille Comités de Gestion des écoles primaires en ont bénéficié.
- Le renforcement de la sensibilisation en faveur de l'accès et du maintien des filles à l'école : des campagnes ont été initiées par le Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique, surtout au lendemain des phases aiguës de la crise sociopolitique de 2002 à 2011 pour le retour à l'école de tous les enfants et des filles. Des comités de veille autour des écoles pour le maintien des filles à l'école, associés à l'affectation des femmes enseignantes en zones rurales, sont des sources de motivation tant pour les parents d'élèves que pour de nombreuses filles. Grâce aux efforts conjugués de l'ensemble des acteurs, la problématique du genre a été intégrée dans les curricula sur la période 2009-2012. Les Manuels scolaires ont été révisés et ne contiennent plus de stéréotypes sexistes et autres clichés réducteurs. Les enseignants ont bénéficié de formations en genre qui leur permettent de l'intégrer à la pédagogie.
- Un projet de construction de latrines séparées pour filles et garçons est également mis en œuvre dans les établissements scolaires.
- Le lancement du concept « Ecole, amie des enfants, amie des filles » a été lancé.
- La mobilisation des collectivités déconcentrées et des femmes en vue d'appuyer l'éducation des filles dans leurs circonscriptions et localités : un mémorandum d'engagement visant à promouvoir l'équité et la justice sociale a été signé le 04 juin 2009 en vue d'une plus grande implication des collectivités territoriales dans la prise en charge durable de l'éducation des filles. Des plans de promotion de l'éducation des filles ont été élaborés par vingt (20) collectivités. Des Clubs de Mères d'élèves filles (CMEF) ont été créés dans plus de 15 Directions régionales de l'éducation et mènent des actions pérennes d'accompagnement des filles dans les écoles et dans la communauté (protection, assistance, ...)

- L'accroissement de l'offre éducative
- De la période de 2011 à 2013, la construction de 746 classes
- on enregistre la construction de 9.291 nouvelles salles de classes pour le préscolaire et le primaire, 38 collèges construits sur la période pour un coût total de plus de 23 milliards francs CFA. A cela s'ajoute, la réhabilitation de 3 367 salles de classe du primaire, 17 lycées et collèges et tous les centres d'animation et de formation pédagogique (CAFOP) que compte le pays.
- Recrutement des personnels enseignants : sur la même période 2011-2013, un total de 15 500 instituteurs ont été recrutés, 2455 professeurs des lycées et collèges ainsi que 3000 professeurs contractuels engagés pour réduire le déficit en enseignants.
 - Le développement de cantines scolaires et la valorisation des initiatives communautaires de création et d'ouverture d'écoles :

L'extension des cantines scolaires dans les régions reculées de la Côte d'Ivoire permet de garantir la sécurité alimentaire des apprenants et de maintenir les enfants à l'école y compris les filles. De même, des écoles communautaires ont été réhabilitées et 116 écoles confessionnelles islamiques ont été intégrées dans le système éducatif officiel (24 en 2011 et 94 en 2013).

Au cours de l'année scolaire 2013-2014, le profil genre dans l'éducation de base indique que : la parité est atteinte dans le préscolaire, 46 élèves du primaire sur 100 sont des filles et 40 élèves du secondaire sur 100 sont des filles selon la Direction de la Planification des études et des Statistiques du MENET.

Objectif stratégique 2 : Eliminer l'analphabétisme féminin

Pour lutter contre l'analphabétisme en général et féminin en particulier l'Etat a créé des mécanismes dédiés à cette tâche :

- Le Service Autonome d'Alphabétisation (SAA) créé par décret no 96-229 du 13 mars 1996 au sein du Ministère de l'Education Nationale suite à la loi de 1996 structurant l'enseignement et portant organisation du Ministère de l'Education Nationale.
- Le Comité National d'Alphabétisation (CNAL) créé par décret N° 98-194 du 30 avril 1998. C'est est un cadre de concertation et de coordination présidé par le Premier Ministre et regroupant tous les acteurs de l'alphabétisation (Ministères intéressés, ONG, bénéficiaires, partenaires techniques et financiers). En 2012, l'Etat ivoirien a renforcé les capacités opérationnelles du Service Autonome d'Alphabétisation.
- En matière de Lutte contre l'analphabétisme des femmes, l'on enregistre une croissance de l'offre d'alphabétisation de base et de post-alphabétisation (sur 222.025 personnes alphabétisées en 2012, la proportion de femmes est de 40%).
- Au niveau, de l'éducation de base non formelle en faveur des filles, des mesures d'accroissement et de renforcement des Institutions de Formation et d'Education Féminine (IFEFF) ont été prises. Ces structures contribuent à l'alphabétisation et à la formation à un emploi générateur de revenu au profit des filles déscolarisées et des femmes. De 2011 à 2012, les auditrices ont été formées au métier de réparatrices des machines à coudre, prouvant que les femmes peuvent exécuter des tâches faites habituellement par des hommes. Cette expérience donne lieu actuellement à des études en vue de la réorientation des IFEFF en Côte d'Ivoire afin que les curricula de formation soient mieux adaptés aux besoins de la cible et aux exigences du terrain.

Objectif stratégique 3 : Améliorer l'accès à la formation professionnelle, à l'enseignement technique et à l'éducation permanente.

Le gouvernement, avec l'appui des partenaires de l'éducation, a procédé à une analyse diagnostique du secteur et réalisé un Plan Opérationnel à Moyen Terme qui est à cours d'exécution.

Diverses mesures incitatives en faveur des filles ont été prises :

- ✓ L'instauration de bourses élevées pour les filles en vue de faciliter leur accès à la formation technique et professionnelle ;
- ✓ La transformation de la Cellule Genre en une Direction d'administration centrale, avec une dotation budgétaire conséquente, en 2012.
- ✓ L'appui de l'Etat à travers l'AGEFOP (Agence de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) à la mise en stage des filles diplômées dans les secteurs à dominance masculine et à assurer le suivi de leur cursus en vue de leur insertion dans ces secteurs.
- ✓ Eligibilité de l'Etat de Côte d'Ivoire aux bourses d'Excellence de la CEDEAO à travers le Centre de la CEDEAO pour le Genre
- ✓ La réhabilitation et le rééquipement des Centres de Formation Professionnelle et des Lycées Professionnels qui étaient détruits et abandonnés à la faveur de la guerre.

Objectif stratégique 4 : Mettre au point des systèmes d'enseignement et de formation non-discriminatoires

Notre pays a accordé une priorité ces cinq (5) dernières années à la transformation positive de l'environnement scolaire et des conditions d'apprentissage dans les écoles. Plusieurs actions ont été entreprises :

- L'Ouverture de toutes les filières professionnelles à tous les candidats désireux de postuler sans distinction de sexe ;
- La sensibilisation des communautés et parents afin qu'ils soutiennent leurs filles dans le choix qu'elles font ;
- La création de la Direction de la Vie Scolaire au sein du ministère en charge de l'éducation et de la formation ;
- La formation des acteurs et des partenaires de l'éducation en Genre et égalité des sexes à travers tout le territoire national, de concert avec les partenaires techniques et financiers ;

Objectif stratégique 5 : Promouvoir un processus d'éducation et de formation permanente à l'intention des filles et des femmes

- L'Etat appuie l'initiative de la redynamisation des cours du soir « Cours Unesco ».
- Plusieurs centres de formation ont vu le jour et il existe plusieurs opportunités de formation pour toutes les catégories de filles quelque soit leur niveau d'instruction (couture, aide soignante, coiffure).

Le secteur Education/Formation fait partie des priorités de l'Etat ivoirien, d'où d'importants investissements en vue de la réforme du système éducatif. Sur la période 2012-2014, 31 milliards 450 millions de FCFA ont été mobilisés pour l'éducation de base, 3 milliards 486 millions de FCFA pour l'enseignement secondaire général, 1 milliard 235 millions de FCFA pour l'enseignement technique et la formation professionnelle. Les thématiques Education et Formation professionnelle ont été confiées à un seul et même département ministériel depuis novembre 2012.

5. FEMME ET SANTE

Objectif stratégique 1 *Elargir l'accès des femmes tout au long de leur vie à des soins de santé, à l'information et à des services connexes adaptés, abordables et de bonne qualité.*

Pour assurer un meilleur accès à des services de santé de qualité aux femmes. L'Etat ivoirien a entrepris plusieurs actions ces cinq dernières années.

- Renforcement de l'extension de l'offre de services de santé de la reproduction ;
- Organisation de consultation foraines dans les zones à forte population et éloignées des centres de santé ;
- Gratuité ciblée pour la surveillance de la grossesse (CPN), l'accouchement et les urgences obstétricales (césarienne) et des soins dans le post partum ;
- La mise en œuvre d'un projet d'appui à la prise en charge gratuite des fistules obstétricales avec l'UNFPA avec l'extension des centres de prise en charge régionaux (Man, Korhogo, Bondoukou, Séguéla, San Pedro) et du centre national à Bouaké ;
- Le renforcement des interventions en matière de santé maternelle avec l'élaboration et la mise en œuvre à travers le Cadre d'Accélération de l'OMD 5 d'interventions à impact rapides en réponse aux goulots d'étranglement identifiés ;

Objectif stratégique 2 *Renforcer les programmes de prévention propres à améliorer la santé des femmes.*

Diverses actions ont été menées et plusieurs autres sont en cours. On citer entre autres :

- Le renforcement des actions de préventions des décès maternels à travers l'organisation en 2011 de la CARMMA au niveau national et dans 12 régions sanitaires de l'intérieur du pays couplée à des consultations foraines gratuites de PF, dépistage du cancer du col de l'utérus et du VIH;
- Le renforcement de la Prévention de la Transmission Mère- Enfant (PTME) avec la mise en œuvre d'un plan d'élimination de la transmission mère-enfant du VIH depuis 2012 au niveau national ;
- Le renforcement de la prévention des grossesses non désirées et du VIH à travers le repositionnement de la planification familiale ;
- Le renforcement de l'implication des hommes dans la résolution des problèmes de santé de la femme, de l'enfant et de la famille à travers la mise en œuvre de stratégies porteuses telles que MAP avec l'appui de Engender6health et « école de maris » avec l'appui de l'UNFPA ;
- La mise en œuvre du Programme de prévention du paludisme chez la femme enceinte par l'administration d'un traitement préventif intermittent et par la Moustiquaire imprégnée d'insecticide,
- La mise en œuvre d'un Programme de prévention du cancer du col de l'utérus

Ces projets et programmes ont permis d'enregistrer des résultats très encourageants. Par exemple, l'organisation de la CARMMA a permis de porter des messages importants sur la santé maternelle, néonatale et infantile à plus de 4840 personnes en majorité des femmes. Parmi elles, 1318 ont bénéficié de consultations gratuites dont 1097 ont accepté et reçu gratuitement des méthodes contraceptives, et 792 d'entre elles ont accepté le dépistage des cellules pré cancéreuses parmi lesquelles 26 ont été déclarées positives et orientées vers les services compétents pour une prise en charge.

En matière de prévention et de prise en charge des fistules obstétricales, à ce jour, cinq (5) centres de prise en charge gratuite sont fonctionnels à Korhogo, Bouaké, Bondoukou, Séguéla et Man. De

juin 2007 à décembre 2013, 838 personnels de santé ont vu leurs capacités renforcées à travers des caravanes d'interventions chirurgicales et 1357 femmes opérées dont 1207 sont guéries.

Au niveau de la prise en charge holistique des survivantes de VBG, des documents nationaux de formation sont disponibles depuis 2005 et régulièrement mis à jour par rapport à de nouvelles directives en matière de VIH. Plus de 500 prestataires de santé ont bénéficié de renforcement des capacités pour assurer des soins de qualité à la personne survivante avec l'appui de PTF (UNFPA, Fonds Mondial, UNICEF...), des partenaires multilatéraux (Banque Mondiale dans le cadre du PUMLS) et des ONG (IRC).

Objectif stratégique 3 *Lancer des initiatives tenant compte des besoins des femmes face aux maladies sexuellement transmissibles, au VIH/SIDA et aux autres problèmes de la santé se rapportant à la sexualité et à la procréation.*

Depuis des années, la lutte contre le VIH/SIDA est une des priorités en matière de santé du Gouvernement Ivoirien qui a pris de nombreuses mesures pour combattre cette pandémie.

Ainsi des structures ont été créées et des décisions ont été mises en œuvre. Au nombre de celles-ci, on en peut citer :

- Le Conseil National de Lutte contre le Sida (CNLS) présidé par le Président de la République qui est l'organe suprême chargé de définir les orientations nationales de la politique globale, contrôler et évaluer les activités de lutte contre le sida.
- Le Forum des partenaires présidé par le Ministre de la Santé et de la Lutte contre le Sida chargé de la mobilisation des ressources, du suivi et de l'évaluation de l'exécution des fonds mobilisés pour la lutte contre le VIH.
- L'élaboration en 2006 d'un Plan Stratégique National de lutte contre l'infection au VIH, le SIDA et les IST (PSN) pour la période 2006-2015.
- La gratuité des ARV pour toutes les personnes éligibles ainsi que le bilan pré thérapeutique initial, notamment les femmes en grossesse.

Sur le plan de la prise en charge sanitaire de la femme, on note une augmentation des sites de Prévention de la Transmission de la Mère à l'Enfant (PTME) de 316 (en 2008) à 554 (en 2009) puis à 695 (en 2012) ; 250 nouveaux sites sont prévus en 2013. Depuis août 2008, les Antirétroviraux (ARV) sont gratuits pour les femmes séropositives ou atteintes du SIDA. En 2012, le traitement antirétroviral a bénéficié à 40% des femmes enceintes infectées par le VIH. La même année, 80% des femmes enceintes séropositives ont reçu la prophylaxie.

En matière de traitements et de services sociaux, 549 centres de dépistage volontaire (CDV) gratuits ont été ouverts en 2011, soit une couverture en district sanitaire de 95% pour les personnes vulnérables.

Au titre de l'intégration socio économique des personnes séropositives, le Programme National de prise en charge des Orphelins et Enfants rendus Vulnérables du fait du VIH/Sida (PNOEV), a permis, de 2004 à 2009, à plus de 76 831 orphelins et enfants rendus vulnérables du fait du VIH/Sida (OEV), dont 49 % de filles, de bénéficier, à travers les familles d'accueil, d'un soutien économique.

Au plan juridique, un projet de loi portant régime de prévention, de protection et de répression en matière de lutte contre le VIH/SIDA a été adopté le 05 Août 2013 en Conseil des Ministres. Ce projet

de loi vise à renforcer la prévention de la transmission et la protection des personnes vivant avec le VIH/SIDA en termes de confidentialité et de lutte contre la stigmatisation et les discriminations.

Objectif stratégique 4 : *Promouvoir la recherche et diffuser des informations sur la santé des femmes.*

Les enquêtes démographiques et de santé de 2011-2012 fournissent les principales données en matière de santé de la femme. D'autres études sont prévues dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre d'accélération de l'OMD 5 pour apprécier l'impact de la gratuité des soins en matière de santé maternelle et infantile.

De même une étude sur l'implication des hommes dans la santé de la reproduction en général et en particulier dans la planification familiale dans le Projet d'Intensification de la Politique de Planification Familiale (PIPPF) est prévue.

Les ressources consacrées à la santé des femmes connaissent une augmentation ces dernières années. L'exemple que nous pouvons donner est celui consacré à la Direction Centrale chargée de la coordination des interventions en matière de santé maternelle, néonatale et infantile.

Paradoxalement, le taux de mortalité maternelle qui selon le RGPH 98 était de 543 décès pour 100000 naissances vivantes est passé à 614

4 . LA VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES

Objectif stratégique 1 *Les mesures concertées prises afin de prévenir et d'éliminer les violences à l'égard des femmes*

Plusieurs mesures ont été prises en vue renforcer la politique de protection et de promotion des femmes contre les violences . Elles se matérialisent à travers l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre d'un certain nombre de document de référence qui sont :

- Le Plan National d'Action de mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies depuis 2008 ;
- La Feuille de route de mise en œuvre de la CEDEF (2013) ;
- la Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG (2013) ;

En ce qui concerne les mécanismes institutionnel de prise en compte des survivantes de VBG , il est à noter :

- Le Comité National de lutte contre les Violences Basées sur le Genre opérationnel depuis mars 2014 ;
- La Coordination nationale de lutte contre les VBG, dont la direction a progressivement été relayée au ministère en charge de la lutte contre les VBG et regroupant tous les acteurs des structures étatiques, les organisations de la société civiles, les ONG internationales et les partenaires au développement. Les partenaires au développement du Système des Nations Unies accompagnent toujours et efficacement le gouvernement et les autres intervenants dans cette lutte.
- La mise en place de 43 plateformes de lutte contre VBG à travers le territoire national. Ces plates-formes sont des mécanismes de coordination au niveau local entre tous les acteurs qui s'occupent de la prévention et de la prise en charge des VBG, y compris les autorités administratives et politiques. Elles sont le centre de la prise en charge

multisectorielle et de la gestion des cas individuels au niveau local. Actuellement 43 plateformes ont été mises en place à travers le territoire national et plus de 1720 acteurs de plateformes ont été formés.

- L'ouverture de 14 autres bureaux d'écoute des victimes de violences basées sur le genre ;
- le Projet de « Restauration des Droits des Femmes victimes de violences sexuelles lors de la crise postélectorale » (2012-2013) en collaboration avec ONUFEMMES, l'UNION EUROPEENNE, l'Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire, le WANEP, et IRC sous la supervision du MSFFE. ;
- La formation des formateurs en Genre et VBG, en vue de renforcer les capacités des principaux intervenants dans la PEC (forces de l'ordre, personnel judiciaire et médical, travailleurs sociaux, etc.) et d'assurer la prise en charge holistique.
- Le projet d'appui à l'amélioration de l'Accès à la Justice (PALAJ) réalisé grâce à l'appui financier de l'Union Européenne et des Nations Unies(ONUCI) à l'Association des femmes juristes de Côte d'Ivoire. Il a pour objectif de créer la confiance entre les populations et le secteur de la justice par l'installation de cliniques juridiques fixes dans six régions de la Côte d'Ivoire et la mise en circulation de cliniques juridiques mobiles. Il existe aujourd'hui 06 cliniques juridiques à travers le pays.
- Le projet «Assistance et réinsertion sociale des femmes victimes de violence en situation de conflit en Côte d'Ivoire » qui est une composante du Projet d'Appui Institutionnel Multisectoriel à la Sortie de Crise (PAIMSC), financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) et piloté par le Cabinet du Premier Ministre. Ce volet a été mis en œuvre, de juillet 2008 à novembre 2012, dans dix départements à l'intérieur du pays (Bouaké, Dabakala, Danané, Duékoué, Guiglo, Korhogo, M'Bahiakro, Man, Odienné et Sakassou). Il a permis de renforcer les capacités de 150 policiers et gendarmes, 42 agents de justice, 100 travailleurs sociaux, 158 prestataires de santé et 200 acteurs de prise en charge. En matière de la prise en charge, plus de 328 survivantes de viols ont bénéficié de PEC psychosociale, 178 victimes ont porté plainte, 546 survivantes de VBG et 183 groupements féminins de plus de 10 000 membres ont été financés.

Objectif stratégique 2 : *Causes et conséquences de la violence à l'égard des femmes et l'effectivité des mesures de prévention*

Dans le contexte ivoirien, les causes des violences faites aux femmes sont multiples. Il y a entre autres:

- Les conflits armés, les affrontements intercommunautaires et les déplacements de population ;
- La persistance de certaines pesanteurs socioculturelles et des pratiques traditionnelles néfastes dans les communautés;
- La mauvaise interprétation des textes religieux ;
- La pauvreté de façon générale, surtout la féminisation de la pauvreté ;
- Le faible niveau d'instruction ;
- Le non respect des droits humains, notamment les droits des femmes et des enfants ;
- L'insuffisance des lois, leur non application ou leur méconnaissance ;
- L'impunité des auteurs.

Les conséquences sont multifformes :

Sur le plan physique, les blessures pouvant provoquer la paralysie des membres inférieurs, les IST/VIH/SIDA et même la mort.

Sur le plan affectif et psychologique, le stress post-traumatique, la crainte, la honte, le sentiment d'insécurité, la haine de soi et le sentiment de culpabilité (dépression)

Sur le plan social, la stigmatisation de la victime par la communauté, le rejet par la famille et la société provoque l'isolement, le refus de toute relation sociale. Tout ce sentiment peut conduire au suicide ou à l'abandon de toute activité.

Objectif stratégique3 *Elimination de la traite des femmes et aides aux femmes victimes de violences liées à la prostitution et à la traite.*

- En matière de lutte contre la traite des enfants, le cadre institutionnel a été renforcé par la création du Comité interministériel de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants, du Comité National de Surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants présidé par la Première Dame et d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI).
- Un Plan d'Action national de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants a été élaboré et adopté par le Gouvernement en vue d'une meilleure coordination des activités;

6. FEMMES ET CONFLITS ARMES

La Côte d'Ivoire a connu un cycle de violences graves marqué par (i) le coup d'Etat militaire de 1999, (ii) la crise sociopolitique de 2002 et (iii) la crise postélectorale de 2010. Les femmes qui représentent un peu plus de la moitié de la population ivoirienne, en ont payé le plus lourd tribut, en tant que victimes. Face au constat de la faible prise en compte de leurs besoins spécifiques par les divers mécanismes de résolution des crises ivoiriennes, le MSFFE s'est engagé dans un plaidoyer et dans la sensibilisation des différents acteurs institutionnels en vue de traiter les défis nouveaux créés par la décennie de crise.

Objectif stratégique 1 : *Elargir la participation des femmes au règlement des conflits au niveau de la prise de décision et protéger les femmes vivant dans les situations de conflit armé et autres ou sous occupation étrangère.*

L'Etat ivoirien a adressé la question de la participation des femmes à la prévention et à la résolution des conflits par l'adoption en 2008 du plan d'action national de la résolution 1325.

- Le Gouvernement ivoirien a procédé à l'évaluation du Plan National d'Actions de la Résolution 1325 des Nations Unies, adopté en 2008 pour une période de cinq ans. Cette évaluation a montré que la mise en œuvre du plan a permis de faire des progrès, notamment en matière d'inclusion du Genre dans les politiques et programmes, notamment dans le Plan National de Développement et la construction d'une conscience nationale sensible à l'approche Genre.

Au plan structurel, le Gouvernement a appuyé la formation des animatrices des ONG nationales et œuvre au renforcement des capacités institutionnelles et de la structuration de ces organisations.

Des programmes de formation en matière de culture de la paix, Droits humains et de cohésion sociale sont réalisés avec l'appui des partenaires au développement en faveur des différentes communautés, des forces de l'ordre, notamment les Officiers de l'armée dans le domaine des droits fondamentaux des femmes et de la prise en charge des victimes de viols liés aux conflits.(ONUCI, UNFPA)

De même, la Commission dialogue Vérité et Réconciliation créée par l'ordonnance no 2011-85 du 13 mai 2011 du Président de la République, intègre dans ses travaux la problématique du Genre et des Violences basées sur le Genre et comprend dans sa composition 36% de femmes. Dans la phase des audits et des enquêtes en cours actuellement, les agents ont été spécialement formés sur la prise en charge des VBG et les formulaires de déposition contiennent des dispositions pertinentes sur le traitement de ce type de victime.

Sous la coordination du Ministère en charge des questions de femmes (MSFFE), nous avons enregistré la création de coalitions d'organisations féminines pour la paix et la cohésion sociale à travers tout le pays sur lesquelles s'appuient également la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation.

Objectif stratégique 2 Réduire les dépenses militaires excessives et contrôler la disponibilité des armements.

Dans le cadre de la réforme du Secteur de la défense et la sécurité, un Conseil National de la Sécurité a été mis en place avec l'appui technique des partenaires de Côte d'Ivoire, avec la mise en place d'un groupe d'experts sur l'intégration du Genre tout au long du processus. Le Groupe Thématique Genre a organisé des ateliers de formation des corps habillés sur les Résolutions des Nations Unies, les Violences Basées sur le Genre, notamment les Résolutions 1325, 1612 et 1820 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Au niveau institutionnel, il a été créé en 2012 l'Autorité pour le Désarmement, la Démobilisation, la Réinsertion, la Réintégration socio-économique des Ex-Combattants (ADDR), chargée de l'orientation, de la coordination, de la supervision et de l'exécution des programmes y afférents ainsi que la réhabilitation communautaire dans les zones d'accueil des ex-combattants.

Au sein du Ministère chargé de la Défense, une Cellule Genre a été créée dont l'animation a été confiée à la seule Femme Générale de l'Armée. Plusieurs résultats ont été obtenus grâce aux actions de la cellule Genre et aux plaidoyers du Ministère en charge du Genre :

- Ouverture de l'Ecole Militaire Préparatoire et Technique (EMPT) en 2013 – 2014 avec un effectif de 20 filles ;
- Prise d'un Décret autorisant l'ouverture la Gendarmerie aux femmes à partir de l'année 2014 ;
- Organisation des Journées Portes Ouvertes sur les Femmes et Armée (militaires et paramilitaires) à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme. Cette journée sera désormais institutionnalisée.

Objectif stratégique 3 : Promouvoir des formes non violentes de règlement des conflits et réduire les violations des droits fondamentaux dans les situations de conflit

Plusieurs initiatives ont été renforcées par l'Etat et bon nombre d'organisations féminines de la Société civile ivoirienne ont bénéficié de programmes de formation en médiation et négociation

aussi bien en Côte d'Ivoire qu'à l'Étranger, ce qui leur a permis de s'impliquer efficacement dans le processus de médiation postélectorale.

Au nombre des structures les plus actives, figurent :

- La Coordination des Femmes pour les Elections et la Reconstruction Post Crise (COFEMCI – REPC) ;
- Le Réseau des Femmes des Partis Politiques (REFEPCI) ;
- Le REPSFECO/Côte d'Ivoire (Réseau Paix et Sécurité des Femme de l'Espace CEDEAO;
- Le WANEP ;
- L'Observatoire de la Solidarité et de la Solidarité ;

6. FEMMES ET ECONOMIE

Objectif stratégique 1 : *Promouvoir les droits et l'indépendance économique des femmes, notamment l'accès à l'emploi, les conditions de travail appropriés et l'accès aux ressources économiques :*

L'Etat ivoirien a entrepris plusieurs actions dans le secteur. Il a d'abord rendu favorable l'environnement par la création de plusieurs structures sur le marché de l'emploi .

STRUCTURES	ACTIONS
Direction Générale de l'Emploi (DGE)	Orientation, définition, coordination et évaluation de la politique nationale de l'emploi.
Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi (AGEPE)	Intermédiation de l'emploi et observation du marché du travail.
Agence Nationale de la Formation Professionnelle (AGEFOP)	Ingénierie de la formation professionnelle.
Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP)	Financement de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage.
La Plate Forme de Service (PFS)	Mutualisation des services AGEPE-FDFP-AGEFOP pour l'accompagnement technique et financier à l'insertion des jeunes en entreprise et dans l'auto-emploi.
L'institut Ivoirien de l'Entreprise (INIE)	Promotion de l'entrepreneuriat et encadrement des promoteurs de Micros, Petites et Moyennées Entreprises.
L'Agence Nationale des Routes (AGEROUTE)	Exécution de programmes haute intensité de main-d'œuvre.
Ministères techniques	Appuis technique et financier à la promotion d'emploi en faveur des jeunes et des femmes.

Il apparaît finalement que les branches « hôtel et restaurant », « commerce de détail », « commerce de gros », « service aux ménages » et « confection d'articles vestimentaires » sont celles où les femmes sont plus représentées que les hommes. Cela constitue aujourd'hui un levier dans les actions en faveur de l'emploi des femmes. Mais à l'analyse la Direction de l'Egalité et de la Promotion du genre se rend compte qu'elle doit mettre en œuvre des actions de sensibilisation à l'endroit des filles pour qu'elles embrassent des secteurs non habituels.

Objectif stratégique 2 Faciliter l'égalité d'accès des femmes aux ressources, à l'emploi, aux marchés et aux échanges commerciaux ;

Pour atteindre cet objectif, l'Etat de Côte d'Ivoire a pris des mesures :

- Appui au renforcement de capacités des responsables de coopératives et groupements féminins en matière de gestion administrative et financière ;
- Manifestation de la reconnaissance de la nation au travail des femmes entrepreneures à travers des décorations et autres cérémonies en leur honneur ;
- Renforcement de capacités des femmes cadres et membres des organisations de la société civile sur le leadership;
- Organisation des journées nationales de réflexion sur l'entreprenariat féminin ;
- Subvention des voyages d'études et de la participation aux foires commerciales dans d'autres pays ;
- Mise en place du Fonds d' Appui aux Femmes de Côte d' Ivoire (FAFCI) ;
- Pour améliorer l'accès des femmes à la terre, des reformes sont en cours dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National d'Investissement Agricole qui intègre la problématique du Genre (PNIA). Ce Plan, s'inspire énormément de la politique agricole commune au niveau sous-régional et continental et capitalise les bonnes pratiques.

Objectif stratégique 3 : Fournir aux femmes, notamment à celles à faibles revenus des services professionnels et des moyens de formations, et leur ouvrir l'accès aux marchés, à l'information et à la technologie :

- Appui aux productrices de vivriers en leur donnant des formations en comptabilité simplifiée ;
- Organisation des sessions de formations gratuites à l' endroit des femmes bénéficiaires de projets des fonds publics ;
- Encadrement technique gratuit en faveur des groupements bénéficiaires à travers le ministère en charge des femmes et l'ANADER (Agence Nationale d' Appui au Développement Rural) ;
- Formation à l'endroit des femmes rurales sur les techniques de production et de commercialisation des produits vivriers ;
- Financement des projets pour les femmes dans 10 régions du pays avec l' appui de la BAD et de l' UNFPA :
 - ✓ 63 groupements de femmes ont bénéficié d'appui financier et technique pour la réalisation d'activités génératrices de revenus. Les groupements possédant un compte d'épargne de groupe ont eu accès à un financement de leur projet économique et ont des capacités techniques renforcée en gestion commerciale, et élevage de volaille, technique culturelle et comptabilité simplifiées
 - ✓ 3465 femmes membres d'un groupement ont bénéficié d'appuis aux AGR ;
 - ✓ une culture de l'épargne et du remboursement chez les femmes bénéficiaires d'appuis a été instaurée ;
 - ✓ Une unité de transformation de l'anacarde de l'ONG Femme pour le développement de Dabakala dans le Nord (OFED) a bénéficié d'un appui du MSFFE afin d'agrandir le volume d'achat de l'anacarde nécessaire à la rentabilisation de l'unité de transformation construite .

Objectif stratégique 4 : Renforcer la capacité économique et les réseaux commerciaux des femmes,

A cet effet, les coopératives de commerçantes se sont organisées pour rentabiliser leurs investissements

- Il existe plusieurs réseaux commerciaux de femmes (COCOVIKO) et de coopératives féminines à travers le pays.

Objectif stratégique 5 Eliminer la ségrégation professionnelle et toutes les formes de discrimination dans l'emploi

L'examen de la scolarisation et de l'alphabétisation en français des individus de 15 ans et plus, met en évidence un niveau globalement moyen de la dotation en capital humain de la population ivoirienne, mais avec d'importantes disparités non seulement suivant le sexe, mais aussi suivant les régions et le milieu de résidence. Dans les régions du sud du pays, les populations semblent apparemment plus instruites que dans les régions du nord et de l'ouest. La situation des femmes de ce point de vue est même très préoccupante d'autant que dans les milieux ruraux de certaines régions (Bafing, Denguélé, Savanes, Worodougou), le taux d'alphabétisation des femmes est inférieur à 10%.

Concernant l'emploi, selon l'Agence d'Etude et de Promotion de l'Emploi (AGEPE), il ya 986.220 chômeurs en Côte d'Ivoire. Certes, le contexte politique et économique actuel du pays est propice à la reprise des activités, mais la question qui se pose est comment encourager et favoriser la création d'emplois, faciliter l'accès à l'emploi à toutes les couches sociales économiquement actives d'une part et comment s'assurer que ces emplois soient décents et stables d'autre part.

La volonté du gouvernement ivoirien d'apporter des réponses à ces différentes préoccupations est manifeste, eu égard aux orientations de sa Politique Nationale de l'Emploi (PNE), ambitieuse et soutenue par un dispositif institutionnel cohérent et assez représentatif des acteurs du marché du travail. Les conventions de l'OIT (les conventions 100, 111 et 183) ont été ratifiées et le SMIG est revu à la hausse à 50%, passant de 30000 à 60000FCFA.

Objectif stratégique 6 : Permettre aux hommes et aux femmes de concilier responsabilités familiales et professionnelles.

- La modification de la loi N°2013-33 du 25 janvier 2013 sur le mariage instituant l'égalité entre les époux et consacrant la gestion collégiale de la famille et l'autonomisation de la femme ;
- Le Code du travail garantit l'égalité de traitement pour tous.

La femme fonctionnaire et salariée du secteur privée a droit :

- Aux congés de maternité : 14 semaines ;
- A 01 heure d'allaitement par jour pendant 01 an ;

Le père fonctionnaire ou salarié du secteur privé bénéficie de 3 jours de congés de paternité .

Les Salariés ont des permissions spéciales

- Mariage du fonctionnaire : 02 jours ;

- Décès d'un descendant en ligne direct : 05 jours.

Chaque travailleur a droit à un mois de congés annuels. Les fêtes nationales sont des journées chômées et payées ;

- L'heure de descente du travail est dorénavant fixée à 16 heures 30 minutes pour permettre aux fonctionnaires de s'occuper de leurs enfants.

Les congés de maladie du fonctionnaire

- 06 mois : la totalité de la rémunération est payée ;
- 12 mois consécutifs : 06 mois de la rémunération est totalement payée et la moitié de la rémunération payée pour les autres 06 mois ;
- 36 mois : les 06 premiers mois totalement payés et la moitié pour les 30 autres mois ;
- 60 mois en cas d'accident professionnel : le fonctionnaire est admis d'office à la retraite avec les médicaments et l'hospitalisation pris en charge par l'Etat.

7. LES FEMMES ET LA PRISE DE DECISION

Malgré la volonté politique affichée, l'atteinte de l'objectif de parité Homme/Femme tarde à se réaliser. Ainsi, au sein des instances de décision, selon les statistiques, la représentativité actuelle des femmes reste faible : Parlement (10,5%), Gouvernement (17%), Conseil Economique et Social (17%), Chefs de missions diplomatiques (13%), Conseillers régionaux (11,33%), Conseillers municipaux (14,97%), postes de responsabilité dans la fonction publique et les établissements publics (26%). Des décisions ont été prises et mises en œuvre pour tenter d'accroître la participation des femmes à la prise de décision.

Objectif spécifique 1 : *Prendre des mesures propres à assurer aux femmes l'égalité d'accès et la pleine participation aux structures du pouvoir et à la prise de décisions.*

De façon générale, les partis politiques sont encore loin de l'atteinte des recommandations internationales, notamment celles de Beijing qui propose le quota de 30% de taux représentativité féminine dans les sphères de décision et la Déclaration des Chefs d'Etat de l'UA sur la parité homme/femmes.

Toutefois, les femmes commencent à occuper des fonctions de responsabilités dans les partis politiques, les syndicats, les associations d'employeurs et les associations de profession libérale.

Pour permettre à la femme d'être plus présente dans les sphères de décision, des regroupements s'opèrent de plus en plus en leur sein. Certaines associations sont regroupées au sein de réseaux :

- le Réseau Ivoirien des Organisations Féminines (RIOF) ;
- Le REPSFECO Réseau Paix et Sécurité des Femmes de l'Espace CEDEAO;
- l'Association des Femmes Professionnelles de la Communication (APAC-CI),
- l'Association des Femmes Ivoiriennes Cadres Supérieurs de la Santé (AFICSS),
- le Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires (REFAMP-CI),
- Le Caucus des femmes parlementaires ;
- le Réseau Ivoirien des Femmes Entrepreneurs (RIFEN),
- la Coalition des Femmes Leaders (CFELCI),

- AID Afrique
- le Réseau International Eau, Femmes et Pouvoir de Décisions (RIEFPD).

Le travail en réseau permet à ses membres d'échanger sur les problématiques qui les concernent mais il permet également de faire entendre leurs voix sur le plan national et international, d'être reconnues comme des interlocutrices incontournables dans les réflexions concernant la promotion des femmes et l'égalité des sexes.

- L'élaboration en 2011 d'un Compendium des compétences féminines de Côte d'Ivoire (COCOFCI) en vue de renforcer la visibilité, la participation et le leadership des femmes dans la gestion des affaires publiques et privées.
- Des Concertations en cours en vue de l'application de la parité homme/femme dont le principe est affirmé dans la Constitution ;
- La modification de la loi N° 2013-33 du 25 janvier 2013 sur le mariage instituant l'égalité entre les époux et consacrant la gestion collégiale de la famille et l'autonomisation de la femme.
- La création de Cellules Genre ministérielles chargées de veiller à la prise en compte des besoins pratiques et stratégiques des femmes et des hommes dans les plans et programmes sectoriels.
- Les actions de plaidoyer et de lobbying des Organisations de la Société Civile pour l'adoption d'une loi sur la parité et l'inclusion du genre aussi bien dans les nominations que dans le fonctionnement de la Commission Electorale Indépendante.
- Une étude sur la représentativité des femmes aux postes de responsabilité dans les ministères est en cours sous la coordination du Ministère en charge du Genre.

Objectif stratégique 2 : *Donner aux femmes les moyens de participer à la prise de décisions et d'exercer les responsabilités :*

A ce propos l'action du Président de la République qui a financé la campagne de toutes les candidates femmes aux élections législatives de 2011 mérite d'être saluée. Les autres actions allant dans ce sens sont :

- La sensibilisation des guides religieux et leaders communautaires en Genre et sur les thématiques émergentes (mariages d'enfants, grossesses précoces, partage du pouvoir et de ses bénéfices) ;
- La promotion des cas de réussite des femmes leaders engagées en politique ;
- La formation des femmes leaders en techniques de plaidoyer, genre et techniques de réseautage.
- Les émissions radiophoniques et télévisée consacrée aux femmes, leurs difficultés et leurs réussites.

8- MECANISMES INSTITUTIONNELS CHARGES DE FAVORISER LA PROMOTION DE LA FEMME

Objectif stratégique 1 : *Créer et /ou renforcer les mécanismes nationaux et autres organes gouvernementaux.*

Au sein du MSSFE il existait des directions chargées exclusivement de la promotion de la Femme et des enfants telles que ;

- La Direction de la Promotion de la Famille, de la Femme et des Activités Socioéconomiques (DPFFAS) ;
- La Direction des Institutions de Formation et de l'Éducation Féminine (DIFEF)
- La Direction de Promotion de l'enfance et ses démembrements.
- En 2006 la direction chargée de l'Égalité et de la Promotion du Genre (DEPG) a été créée ;
- Création au niveau sectoriel, de Cellules Genre ont dans les Ministères techniques afin de veiller à la prise en compte des besoins pratiques et stratégiques des femmes et des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et/ou projets de développement. Les Cellules Genre sont créées par arrêté ministériel selon un modèle standard fourni par le MSFFE.
- Mise en place depuis 2007 de la Chaire Unesco « Eau, Femmes et Pouvoir de décisions ».
- En matière de coordination des actions avec l'ensemble des acteurs, un Groupe Thématique Genre et Développement a été mis en place depuis 2007. Ce groupe tient des réunions régulières qui sont co-présidées par le MSFFE et les Agences du Système des Nations Unies afin de coordonner les actions en matière de Genre en Côte d'Ivoire et d'éviter la multiplicité des actions visant les mêmes résultats et de suivre et évaluer la mise en œuvre des activités.
- Il existe aussi une coordination VBG ayant le même but et une coordination entre les organisations nationales et le ministère de tutelle qu'est le MSFFE.

Objectif stratégique 2 : *Intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans l'élaboration des dispositions législatives, des politiques et des programmes et projets d'intérêt général.*

▪ **Au niveau législatif par :**

- L'existence d'une Cellule Genre au sein de l'Assemblée Nationale ivoirienne ;
- L'organisation de séminaires nationaux de formation des parlementaires sur le Genre, les instruments de promotion du Genre et les Violences Basées sur le Genre ; l'analyse d'un budget sensible au genre, etc. La société civile de plus en plus responsable, adresse des plaidoyers aux parlementaires en vue de la prise en compte du genre avant le vote des lois.

▪ **Au niveau Politiques par :**

- La révision du Code des personnes et de la famille en cours ;
- L'adoption par le Gouvernement de la Politique Nationale de Protection de l'Enfant ;
- La réforme du secteur de la Justice ;
- La réforme du secteur de la Sécurité.

▪ **Au niveau des Programmes et Projets par :**

- L'existence du Manuel d'intégration du Genre dans les politiques et stratégies nationales de développement
- L'existence d'un Plan d'Opérationnalisation de la Politique Nationale Genre ;
- L'existence d'une feuille de route de la CEDEF ;

Et également par l'inclusion des question du genre dans les documents cadres :

- Le plan national de développement (PND);
- Programme présidentiel d'urgence (PPU);
- La politique Nationale de Population (PNP)
- Programme d'appui à la Bonne Gouvernance (PAG) et toutes les politiques sectorielles.

Objectif stratégique 3 : *Produire et diffuser des données et des informations ventilées par sexe aux fins de planification et d'évaluation.*

- Une base de données sur les questions de Famille, Femme, Femme et Enfant est en cours de création au Ministère (MSFFE) ;
- Existence des répertoires des Organisations Féminines et des Réseaux ;
- Existence d'une Base de données sur les cas de Violences Basées sur le Genre (GBV IMS) ;
- Existence d'une Base de données Sous-Régionale "Femmes, Genre, Paix et Sécurité".

9. Droits fondamentaux de la femme

Les lois nationales, à l'instar de la loi fondamentale (Constitution de 2000), consacrent le principe de l'égalité entre l'homme et la femme. Dans tous les textes de la République, les droits des femmes sont reconnus et protégés. Le problème se situe au niveau de leur application et des pesanteurs socio-culturelles.

Objectif stratégique 1 : *Promouvoir et protéger les droits fondamentaux par la pleine application de tous les instruments relatifs aux droits de l'homme, en particulier de la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes Discrimination à l'Égard des Femmes.*

Au niveau international, la ratification des conventions internationales et régionales relatives aux Droits humains, notamment celles qui sauvegardent les Droits humains des femmes et des enfants. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée le 18 décembre 1995

- ✓ le Protocole Facultatif à la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes en janvier 2012 ;
- ✓ le Protocole Additionnel de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des femmes en Afrique en Mars 2012 ;
- ✓ la Convention pour la Prévention et la Répression du Crime de Génocide ;
- ✓ le Statut de Rome instituant la Cour Pénale Internationale en 2013.
- ✓ La Convention de 54 relative au statut des apatrides et celle de 61 sur la réduction des cas d'apatridie.
- ✓ La Convention sur les droits politiques de la femme, ratifiée le 6 septembre 1995 ;
- ✓ La convention sur la nationalité de la femme mariée, ratifiée le 20 novembre 1999 ;
- ✓ La convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages, ratifiée le 18 décembre 1995 ;
- ✓ La convention de l'O.I.T n°138 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi, ratifiée le 7 février 2000 ;
- ✓ La convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, ratifiée le 2 novembre 1999 ;
- ✓ La convention de l'O.I.T n°182 concernant les pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, ratifiée le 7 février 2003 ;
- ✓ La Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, ratifiée en 2002 ;
- ✓ L'Accord d'Abuja relatif à la traite des personnes particulièrement des femmes et des enfants, signés en 2006 ;
- ✓ L'Accord multilatéral de coopération en matière de lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest, signé 2005 ;
- ✓ L'Accord Côte d'Ivoire- Mali sur le trafic et l'exploitation des enfants, signé en 2000.

La Côte d'Ivoire se met à jour sur la production des rapports périodes. Ainsi, grâce à l'appui technique et financier d'ONUFEMMES, elle a pu élaborer son rapport initial, deuxième et troisième rapports sur la CEDEF en 2011.

Au niveau national :

Un processus de réforme législative qui touche tous les codes usuels est lancé par le Ministère de la Justice en collaboration avec les différents ministères techniques. Les principaux textes concernés sont le Code pénal et le code de procédure pénal, le code de la nationalité, le code foncier rural, le Code des personnes et de la famille, etc.

C'est dans cette dynamique que la loi sur le mariage a été révisée en octobre 2012 pour instituer l'égalité entre les époux dans le mariage. En outre le code de la nationalité a également été révisé en Août 2013 pour permettre à la femme ivoirienne de transmettre au même titre que l'homme ivoirien, de transmettre sa nationalité à son conjoint étranger.

Objectif stratégique 2 : Garantir la non-discrimination et l'égalité devant la loi et dans la pratique

- Le MSFFE a fait ratifier la CEDEF et procède, en collaboration avec les partenaires au Développement et les ONG à la vulgarisation des instruments nationaux et internationaux favorables aux femmes ;
- L'AFJCI a recensé les dispositions discriminatoires des lois nationales qui font actuellement l'objet d'une révision ;
- Les services du MSFFE y compris dans les directions régionales sont à la disposition des populations pour recevoir leur demande d'assistance judiciaire et les aider. A cet effet et en collaboration avec l'Association des Femmes Juristes, des actions sont entreprises sur le terrain : mise en place des cliniques juridiques et les centres d'écoute ; existence d'une Politique Nationale du Genre assortie de son plan stratégique de mise en œuvre; les cellules genres, comité national de lutte contre les VBG...
- En marge de ces actions certaines ONG à l'instar de l'Association des Femmes juristes de Côte d'Ivoire sont très actives sur le terrain. Cette organisation exécute un projet intitulé « Projet d'Amélioration de l'accès à la Justice en Côte d'Ivoire » sur financement conjoint PNUD/ONU/UNICEF/UE. Ce projet a pour objectif principal de rapprocher la Justice des usagers et des victimes par la mise en place de mécanismes d'assistance juridique, les cliniques juridiques. Il vise en particulier à améliorer l'accès à la justice pour les groupes vulnérables comme les femmes et les enfants et se propose de travailler, de manière pilote, dans les districts des Montagnes, de la Vallée du Bandama, des Savanes, du Bas-Sassandra et du Zanzan. A terme, il permettra de toucher près d'1 million de bénéficiaires directs et indirects.
- Le Corps Préfectoral vient d'être formé sur pour être outillé à veiller au respect de la loi et à la protection des populations ;

- La Tolérance ZERO contre les MGF, les VBG, les Grossesses en milieu scolaire, les mariages précoces a été déclarée. Elle prend en compte la lutte contre l'impunité.

Objectif stratégique 3 : Diffuser des notions élémentaires de droits.

Plusieurs actions ont été mises en œuvre :

- L'inscription au cœur des interventions du Gouvernement de la problématique du Genre et de la lutte contre les VBG ;
- Edition et vulgarisation du rapport sur la mise en œuvre de la Feuille de route de la CEDEF ;
- la Vulgarisation des instruments sur les Droits des femmes en langues nationales ;
- les Caravanes annuelles des Droits de l'Homme ;
- l'assistance juridique et judiciaire accordée aux groupes vulnérables par le biais des Cliniques juridiques,
- les Programmes de formation du personnel judiciaire et des forces de l'ordre;
- La mobilisation de la société civile et des partenaires au développement,
- Les activités de renforcement des capacités des femmes en leadership, etc
- Plusieurs campagnes de vulgarisation des droits des femmes sont organisées chaque année. En raison des barrières linguistiques dues à l'analphabétisme des populations, des supports de communication en langues nationales sont de plus en plus utilisés aussi bien par le MSFFE que par les ONG. Les principaux textes relatifs aux droits des femmes ont donc été traduits en langue nationale.
- En matière de renforcement des capacités, le MSFFE, les partenaires au développement et les ONG ont développé et multiplié ces dernières années, des programmes de formation destinés au personnel judiciaire, aux auxiliaires de justice,, aux éléments des Forces armées, de la Gendarmerie et de la Police nationale sur les droits de la femme et la lutte contre les VBG.
- Un programme similaire a été exécuté avec les Parlementaires et le Corps préfectoral. Deux ateliers de hauts niveaux ont été organisés à leur endroit. Aux termes de ces ateliers des plans de travail conjoints (MSFFE, Participants et Partenaires au développement) ont été élaborés. Ces plans qui définissent des cadres de travail permanent comprennent des activités de restitution qui sont en cours d'exécution. Plusieurs restitutions ont déjà été effectuées.
- Enfin, le Gouvernement a initié un programme de réforme du secteur de sécurité et du secteur de la Justice. Ces deux programmes sont conduits dans le respect des sexo-spécificités et de l'égalité des sexes. Les questions touchant à l'équité des sexes au niveau des effectifs, à la promotion des femmes, à la prise en compte du Genre dans l'offre du service public sont largement traitées. Par exemple, le concours d'entrée à la gendarmerie et à l'Ecole préparatoire militaire technique sont ouverts pour la première fois aux femmes au cours de cette année 2014.

10. FEMMES ET MEDIA

La Côte d'Ivoire à l'instar de tous les pays du monde a célébré ce 13 février 2014, la journée mondiale de la radio qui vise « à célébrer la radio en tant que média, pour améliorer la coopération internationale entre les radiodiffuseurs et pour encourager les grands réseaux et les radios

communautaires à promouvoir à travers les ondes, l'accès à l'information, la liberté d'expression et l'égalité de genre ».L'Etat entend faire des médias des outils privilégiés de la lutte pour les droits humains et en particulier ceux des femmes , notamment par leur implication comme journalistes, reporters, productrices ou techniciennes, ainsi que par le nombre important d'émissions radiophoniques s'adressant à la gent féminine.

Objectifs stratégiques 1 : *Permettre aux femmes de mieux s'exprimer et mieux participer à la prise de décision dans le cadre et par l'intermédiaire des médias et nouvelles techniques de communication.*

▪ **La mise en place de mécanismes institutionnels :**

- Au niveau du Gouvernement, une femme occupe le poste de Ministre chargée de la Communication ;
- La Cellule Genre du ministère de la Communication est à l'œuvre ;
- la mise en place de l'Observatoire de la Liberté de la Presse, de l'Étique et de la Déontologie (OLPED) qui prône la liberté d'action égalitaire donne l'occasion à tout citoyen de dénoncer les images et propos sexistes.
- La mise en place de la HACA (Haute Autorité de la Communication et de l'Audiovisuel)
- L'existence d'une plateforme de collaboration entre la Direction chargée du Genre, l'Institut des Sciences et Techniques de la Communication et le REPMASCI ;

▪ **Le renforcement des capacités avec :**

- Le renforcement des capacités des hommes et femmes des médias sur la CEDEF et la R 1325. en 2009 ;
- La sensibilisation et la formation de 70 journalistes sur la thématique Genre et Médias ;
- Le renforcement des capacités de journalistes sur la prise en charge des victimes de violences sexuelles en 2012.
- A la télévision nationale et la radio nationale, les reportages des journalistes sont de plus en plus sensibles aux questions de Genre
- A la télévision nationale, des dossiers sont consacrés au Genre, les VBG et la participation des femmes en politique ;

Objectif spécifique 2 : *Promouvoir une image équilibrée et non stéréotypée des femmes dans les médias.*

Pour plus d'équité dans la promotion des femmes dans les médias des mesures ont été prises :

- Le HACA, le Conseil National de la Presse et l'OLPED assurent la surveillance du respect de l'éthique et de la déontologie du journalisme en Côte d'Ivoire ;
- La société civile ivoirienne assure, par son activisme, la lutte contre les images dévalorisantes des femmes véhiculées dans les médias ;
- La filière UFR Information, Communication et Art à l'Université enregistre une forte présence de filles étudiantes; de même que l'Institut des Sciences et Techniques de la Communication.
- La direction de la Radio Télévision ivoirienne confie des émissions sportives aussi bien à des hommes qu'à des femmes.

11- FEMMES ET ENVIRONNEMENT

Objectif stratégique 1 : *assurer une participation active des femmes aux prises de décisions concernant l'environnement à tous les niveaux*

Au regard de l'importance de ce domaine et son implication sur les femmes

- La mise en place d'une Cellule genre au sein du Ministère de l'Environnement, chargée de la promotion de la dimension genre dans tous les secteurs. Elle compte environs 100 membres dont 70 femmes et 30 hommes.
- Aux postes de responsabilités, une (1) femme occupe le poste de Directeur de cabinet et 4 sont à la tête des Directions Centrales sur 12
- En outre, un magazine et des bulletins d'information et de communication qui débattent des questions environnementales en tenant compte du genre sont produits.
- Au sein du Ministère des Eaux et Forêts, une Cellule Genre a été également créée en vue de couvrir plus efficacement tous les enjeux environnementaux.
- Ces efforts ont été renforcés en 2011 sur le plan institutionnel par la création d'une Direction Générale du Développement Durable en plus de la Direction Générale de l'Environnement.

Objectif stratégique 2 : *intégrer les besoins, préoccupations et opinions des femmes dans les politiques et programmes en faveur du développement durable*

Le Gouvernement a réalisé de nombreux plans et programmes. Citons :

- Elaboration de la politique forestière adoptée en 1999 et révisée en 2011,
- Elaboration de la Stratégie nationale sur la biodiversité (2004),
- Existence de la politique nationale de l'environnement (2011),
- Existence de la stratégie nationale du développement durable (2011) et les politiques connexes : la politique énergétique (2010), la politique de l'eau, la politique de l'assainissement, la politique du logement.
- Existence d'un Plan National de Développement intégrant le Genre ;
- L'Etat a développé des programmes de facilitation de l'acquisition de foyers améliorés et la promotion des énergies renouvelables de substitution (énergie de cuisson, gaz de butane et solaire).
- L'ONEP (Office National de l'Eau Potable) a développé des programmes de mise en place des Comités de gestion des pompes villageoises en milieu rural.
- En vue de prévenir plus efficacement la dégradation des terres et des eaux dans les pays vivant dans le Bassin du fleuve Niger, l'Autorité du Bassin du Niger a mené certaines actions :
 - La vulgarisation de l'utilisation des foyers améliorés pour réduire ainsi l'utilisation du bois dans les ménages ;
 - La mise en place des productions maraîchères sans intrants chimiques ou avec intrants chimiques organiques et pesticides biologiques ;
 - L'amélioration du couvert végétal ;
 - La lutte contre les effets du Changement climatique.

12- LA PETITE FILLE

La situation de la fille préoccupe au plus haut point l'Etat de Côte d'Ivoire qui a élaboré des projets spéciaux en vue de la protéger.

Objectif stratégie 1: *Eliminer toutes les formes de discrimination à l'égard de la petite fille.*

- Adoption par le Gouvernement de la Politique de Protection de l'Enfant (PNPE, 2014) ;
- Existence du Comité Interministériel de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants ;
- Existence du Comité National de Surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants présidée par la Première Dame ;
- Adoption du Plan d'Action national de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants ;
- Existence d'un Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI) opérationnel ;
- Existence d'un plan accéléré de lutte contre les grossesses en milieu scolaire depuis 2013-2015 ;
- Existence d'un plan accéléré de lutte contre les mariages précoces depuis 2013-2015 ;
- Engagement solennels de 100 leaders communautaires et guides religieux d'Abidjan, de Man et de Bondoukou contre les mariages précoces 2013-2015 ;
- Mise en œuvre de la Stratégie « Education à la Vie Familiale et en matière de Population » EVF/EmP, intégrée aux programmes préscolaires et scolaires.
- Mise en place de centres conviviaux amis des jeunes, des centres d'écoute et de conseil ;
- Statut de pupille de l'Etat et de la Nation aux orphelins de guerre et à ceux des fonctionnaires décédés en mission commandées. Cette mesure trouve son fondement dans la crise militaro-politique qui a fragilisé de nombreuses familles. Ces dernières se trouvent dans l'impossibilité d'assumer leur rôle de protection de leurs enfants.

Objectif stratégie 2: *Eliminer les comportements et pratiques culturelles préjudiciables aux filles.*

- Adoption de la Stratégie Nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre
- Adoption par l'Etat ivoirien de la **Résolution A/RES/67/146** des Nations Unies du 26 décembre 2012 sur l'intensification de l'action mondiale visant à éliminer les MGF.
- Engagement solennels de 100 leaders communautaires et guides religieux d'Abidjan, de Man et de Bondoukou contre les mariages précoces 2013-2015 ;
- Programme de la Tolérance zéro aux MGF par la mise en œuvre de la Résolution A/RES/67/146 de l'ONU sur l'élimination des MGF et l'application de la loi 98-757 de 1998 réprimant les MGF».
- Application de la loi 98-757 de 1998 réprimant les MGF» qui ne l'était vraiment pas avant 2011.

Objectif stratégique 3: *Promouvoir et protéger les droits de la petite fille et faire mieux connaître ses besoins et son potentiel :*

La Côte d'Ivoire a ratifié :

- le protocole facultatif relatif à l'implication des enfants dans les conflits armés en Août 2011 ;
- le protocole facultatif relatif à la vente d'enfants, la prostitution des enfants, et la pornographie mettant en scène des enfants en septembre 2011;

Elle a signé

- L'Accord Bilatéral de coopération entre la Côte d'Ivoire et le Mali contre la traite des enfants ;

- L'Accord de coopération en matière de lutte contre la traite des enfants et des femmes en Afrique de l'ouest ;

Objectif stratégique 4: *Eliminer la discrimination à l'égard des filles dans l'enseignement, l'acquisition des capacités et la formation :*

Dans ce domaine beaucoup d'actions ont été réalisées parmi lesquelles nous citerons :

- L'existence d'un Plan Stratégique de l'Education de la petite fille ;
- La création des Cellules Genre dans les ministères en charge du système éducatif ;
- La Mise en place d'un réseau national UNGEI (scolarisation de petite fille) ;
- L'appui institutionnel aux activités des associations d'enfants (Parlement des Enfants, ONG de protection de l'enfance) ;
- Prise de mesures spéciales pour la scolarisation de 892 098 élèves du primaire sans extrait d'acte de naissance en 2013- 2014. La situation est plus préoccupante dans les districts des Montagnes , du Sassandra-Marahoue et dans le Bas-Sassandra .

Objectif stratégie 5: *Eliminer la discrimination à l'égard des filles dans les domaines de la santé et la nutrition :*

A ce niveau, quelques actions ont été réalisées, notamment :

- Existence de structures de santé universitaires et scolaires au sein des établissements ou non loin.
- Mise en place d'un Programme National de Nutrition ;
- Mise en place d'un Programme National de Service de Santé Scolaire et Universitaire (PNSSU) ;
- Des visites médicales régulières ;
- Des séances de vaccination et de déparasitages.
- Accès aux cantines scolaires.
- Accès aux épreuves sportives.

En plus les structures gouvernementales, le comité de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants, les comités de surveillances, les ONG et les personnes sensibilisées détectent les cas de violence et les rapportent afin que les enfants maltraités soient retirés pris en charge, souvent dans des orphelinats.

Objectif stratégie 6: *Eliminer l'exploitation économique du travail des enfants et protéger les jeunes filles qui travaillent (voir Objectif 2).*

Objectif stratégie 7: *Eliminer la violence contre la petite fille*

- Mise en place de 43 plateformes locales de lutte contre les Violences ;
- Existences de Centres d'écoute ;
- Existence d'un Service Juridique au sein du ministère en charge de la lutte contre les violences faites aux filles ;
- Existence de Groupes de travail sur la protection des droits des enfants (Groupe multisectoriel) ;
- Installation de comités de veilles chargés de détecter les enfants victimes de violence et de les référer au centre de Prévention, d'Assistance aux Victimes de Violences Sexuelles d'Attécoubé une commune d'Abidjan, pour enquêtes et prise en charge ;
- Séances régulières de sensibilisation des communautés, des parents et des élèves.

- Institutionnalisation de la commémorations de la journée internationale contre les MGF, des 16 jours d'activismes contre les violences faites aux femmes et aux enfants, de la Jeune fille, de la lutte contre l'exploitation sexuelles, de l'Enfant africain, etc.

Objectif stratégie 8: *Sensibiliser les petites filles et favoriser leur participation à la vie sociale, économique et politique.*

- Existence de Comités Droits de l'Homme, Clubs Genre et VBG dans les établissements scolaires ;
- Existence du Forum des ONG d'aide à l'enfance ;
- La mise en place des centres d'assistance et de prise en charge des enfants, notamment les filles (centres PAVVIOS, CEFM) ;
- La mise en place des Instituts de Formation et d'Education Féminine (IFEFF).

Objectif stratégie 9: *Renforcer le rôle de la famille dans l'amélioration de la condition de la petite fille.*

- Mise en place de la Commission Nationale de la Famille dont les missions se définissent telles que décrites par le décret n° 2011-431 du 30 novembre 2011, portant organisation du Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant ;
- Projet de politique nationale en matière de famille à finaliser par la Commission Nationale de la Famille.
- Institutionnalisation de la commémoration de la Journée Internationale de la Famille.

TROISIEME PARTIE: DONNEES ET STATISTIQUES

En Côte d'Ivoire, la production des indicateurs et des statistiques de genre repose principalement sur les structures suivantes :

- ✓ Institut National de la Statistique(INS) /Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement (MEMPD) ;
- ✓ Direction de la Planification, des Etudes et de la Documentation(DPED) / MSFFE
- ✓ Direction de l'Egalité et de Promotion du Genre/MSFFE
- ✓ La Direction de la Programmation et du Contrôle des Effectifs (DPCE) / Ministère de la Fonction Publique et de le Réforme Administrative (MFRA)
- ✓

A ces structures s'ajoutent les directions et services chargés des questions de planification et des statistiques dans tous les ministères techniques en charge de l'Emploi et Affaires Sociales, Santé, Education, Agriculture, Enseignement Supérieur, Economie et Finances, etc)

✚ FEMMES, EDUCATION ET FORMATION (chiffres 2013 – 2014)

➤ Chiffres globaux du primaire 2013-2014

Primaire		Public	Privé	Communaire	Total
structures	Nombre d'écoles	11 221	1 816	747	13 784
	Salles de classe	58 230	10 974	1 754	70 958
	Groupes pédagogiques	62 930	11 691	2 549	77 170
effectif élèves	Garçons	1 451 466	221 191	31 147	1 703 804
	Filles	1 244 984	204 581	23 505	1 473 070
	Total	2 696 450	425 772	54 652	3 176 874
	%fille	46.1%	48.0%	43.0%	46.3%
effectif redoublants	Garçons	306 851	17 987	3 591	327 429
	Filles	257 307	15 023	1 896	274 226
	Total	564 158	33 010	4 487	601 655
	%fille	45.6%	45.5%	42.2%	45.5%
effectif enseignants	Hommes	46 462	7 627	1 442	55 535
	Femmes	14 860	4 114	194	19 168
	Total	61 322	11 741	1 636	74 703
	%femme	24.2%	35.0%	11.8%	25.6%

➤ Chiffres globaux du secondaire 2013-2014

Secondaire		Public	Privé	Total
structures	Nombre d'établissement	343	953	1 296
	Salles de classe	8 036	13 449	21 485
	Groupes pédagogiques	10 653	15 988	26 641
effectif élèves	Garçons	406 160	380 395	786 555
	Filles	255 423	279 587	535 010
	Total	661 583	659 982	1 321 565
	%fille	38.6%	42.4%	40.5%
nombre redoublants	Garçons	107 634	99 100	206 734
	Filles	12 713	22 121	34 834
	Total	120 347	121 221	241 568
	%fille	10.6%	18.2%	14.4%
effectif enseignants	Hommes	18 129	20 968	39 097
	Femmes	3 550	2 730	6 280
	Total	21 679	23 698	45 377
	%femme	16.4%	11.5%	13.8%

- *Taux Brut de Scolarisation (TBS), Taux Brut d'Admission (TBA), Taux d'Achèvement du Secondaire (TAS) et Indice de Parité entre les Sexes (IPS) .*

Primaire

	<i>TBA</i>	<i>TBS</i>	<i>TAP</i>
<i>Garçons</i>	100.2%	99.7%	66.4%
<i>Filles</i>	95.2%	89.6%	54.2%
<i>G+F</i>	97.8%	94.7%	60.4%
<i>IPS</i>	0.95	0.90	0.82

Secondaire Général

	1 ^{er} cycle			2 nd cycle		
	TBA	TBS	TAP	TBA	TBS	TAP
Garçons	66.5%	58.7	40.0%	26.5%	31.9%	24.8%
Filles	49.6%	42.5%	29.0%	17.3%	29.6%	18.7%
G+F	58.2%	50.8%	34.6%	22.0%	27.2%	21.8%
IPS	0.74	0.72	0.72	0.65	0.67	0.75

Taux d'alphabétisation des individus de 15 ans et plus par région, milieu de résidence et sexe

Région	Urbain			Rural			Ensemble		
	Homme	Femme	Ensembl	Homme	Femm	Ensembl	Homme	Femm	Ensembl
Abidjan	78,7	65,1	72,2	-	-	-	78,7	65,1	72,2
Fromager	74,2	52,3	64,2	69,6	52,7	61,7	71,2	52,6	62,6
Agneby	69,5	62,8	66,5	69,4	44,5	59,0	69,4	52,3	62,1
Lagunes	75,8	50,2	63,5	67,8	50,7	59,9	72,4	50,4	62,0
Sud Bandama	73,8	61,2	67,6	47,2	28,3	38,4	57,8	42,1	50,3
Sud Comoé	85,5	71,5	78,4	38,6	26,6	32,8	55,7	44,0	49,9
Moyen Comoé	68,1	53,6	62,0	51,2	32,2	41,9	57,4	38,9	48,8
N'Zi Comoé	75,3	63,6	69,2	42,9	24,9	33,6	54,4	38,9	46,4
Lacs	66,9	44,2	55,8	45,5	25,9	35,0	56,8	34,7	45,5
Moyen Cavally	62,1	45,0	55,4	44,9	28,5	37,9	49,9	32,8	42,8
Haut Sassandra	59,0	36,1	48,8	46,6	26,0	37,5	51,4	30,0	41,9
Vallée du	62,3	42,0	53,0	34,1	14,9	24,9	51,1	30,7	41,5
Zanzan	73,5	46,9	60,4	40,1	21,7	30,8	50,7	29,5	40,1
Marahoué	59,5	37,5	49,8	41,9	24,9	33,6	49,3	29,6	40,0
Montagnes	72,3	48,8	61,3	41,7	19,9	31,6	48,0	26,0	37,8
Bas Sassandra	66,2	52,9	60,5	35,1	23,5	30,5	41,9	30,4	37,2
Bafing	61,3	34,7	49,7	20,6	7,9	14,1	31,3	13,5	22,6
Denguelé	48,1	31,0	40,4	20,2	7,9	14,1	29,3	14,6	22,2
Savanes	37,8	29,6	33,7	18,4	7,7	12,9	26,7	17,0	21,7
Worodougou	41,7	26,7	34,4	22,2	9,0	15,6	27,0	13,2	20,2
Ensemble	71,6	55,8	64,1	42,3	24,8	34,1	58,1	41,7	50,4

Source : AGEPE, à partir des données de l'EEMCI 2012

Répartition de la population par caractéristiques démographiques selon le niveau d'instruction

Caractéristiques	Aucun niveau	Primaire	Secondair	Supérieur	Total
Sexe					
Homme	43,6	30,8	20,8	4,7	100,
Femme	53,2	30,3	14,4	2,1	100,
Groupes d'âge					
Moins de 14	51,8	43,9	4,1	0,1	100,
14-64 ans	44,5	23,9	26,1	5,4	100,
65 ans et plus	80,3	12,1	5,6	2,0	100,
Milieu de résidence					
urbain	38,0	29,4	26,3	6,3	100,
Rural	58,7	31,7	9,0	0,6	100,
Ensemble	48,2	30,6	17,8	3,5	100,

Source : AGEPE, à partir des données de l'EEMCI 2012

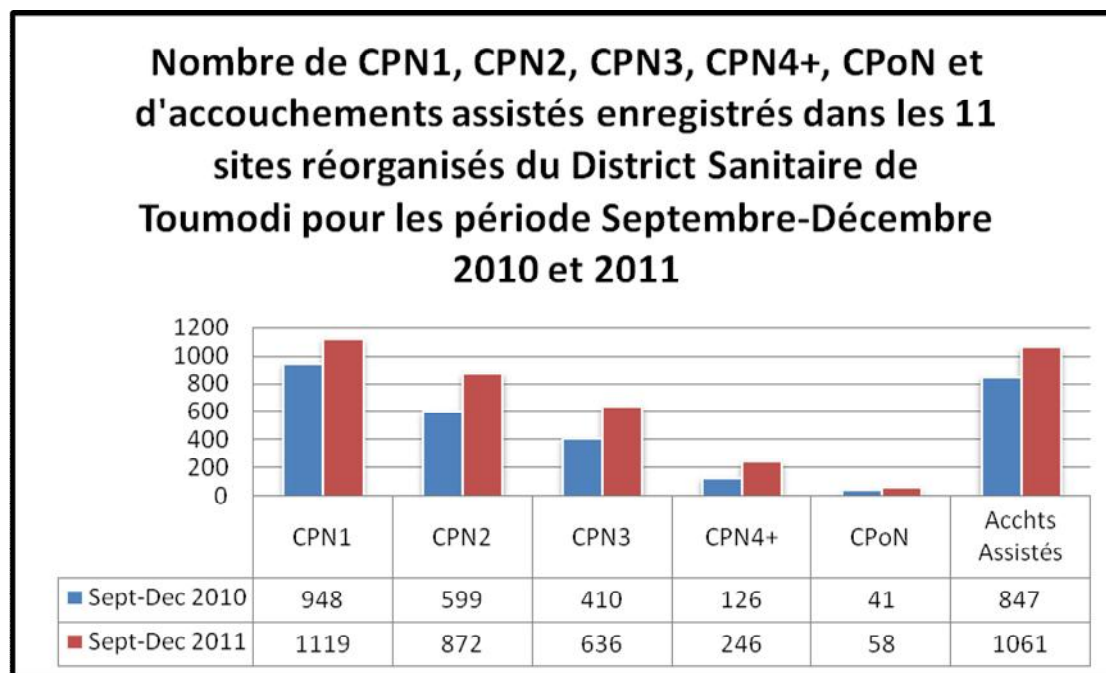
Statistiques désagrégées par sexe dans les Universités publiques

	UNIVERSITE FHB		UNIVERSITE ALASSANE OUATTARA		UNIVERSITE NANGUI ABROGOUA		UNIVERSITE LOROUGNON GUEDE		UNIVERSITE PELIFORO GBON	
TOTAL	64 016		14 549		8 484		1 864		1 579	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
	45 347	18 669	10 610	3939	6556	1928	1441	423	1208	371
	70,84	29,16	72,92	27,08	77,27	22,73	77,30	22,70	76,50	23,50
	PROPORTION GLOBALE									
	Garçons : 74,96					Filles : 25,04				

Source : Cellule Genre du Ministère de l'Enseignement Supérieur, 2013

FEMMES ET SANTE

➤ Comparaison des niveaux d'utilisation des services de CPN



➤ Niveau de l'évolution des indicateurs en santé maternelle

Indicateurs	EDS 98/99	II EIS 2005	EDSIII
Ratio de mortalité maternelle	597	543	614
Prévalence contraceptive	7	-	14
Besoins non satisfaits	49	-	24
Indice synthétique de fécondation	5,2	-	5
CPN1	84	87	91
CPN4	35	45	44
Milieu hospitalier	47	56	57
Accouchement assisté par personnel qualifié	47	55	59
Par césarienne	0,78	-	2,7
CPoN	-	-	70,4
Prévalence du Vih en général		4,7	3,7
Prévalence du Vih chez les femmes enceintes	4,8 (ESS 2008)		

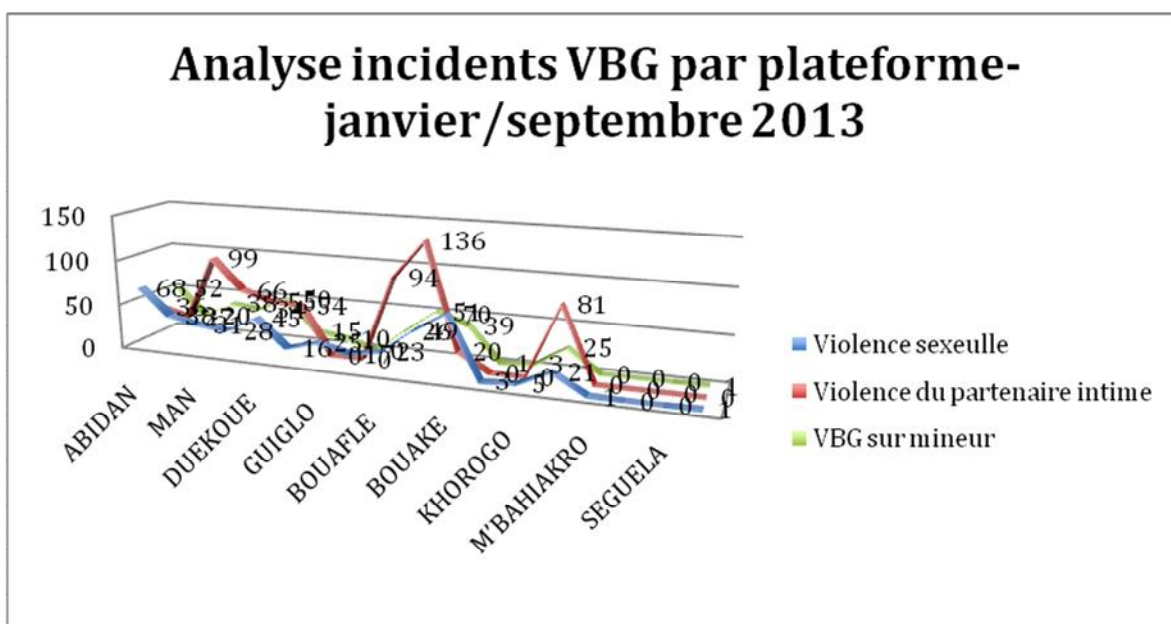
Situation des VBG en 2013 en Côte d'Ivoire

Les plateformes de lutte contre les VBG ont rapporté **mille trois cent onze (1311) incidents, pour la période 1 janvier-30 septembre 2013.**

L'analyse de la cartographie des plateformes et des incidents rapportés confirme que les incidents sont enregistrés dans les mêmes zones géographiques, pendant la période de janvier à septembre 2013:

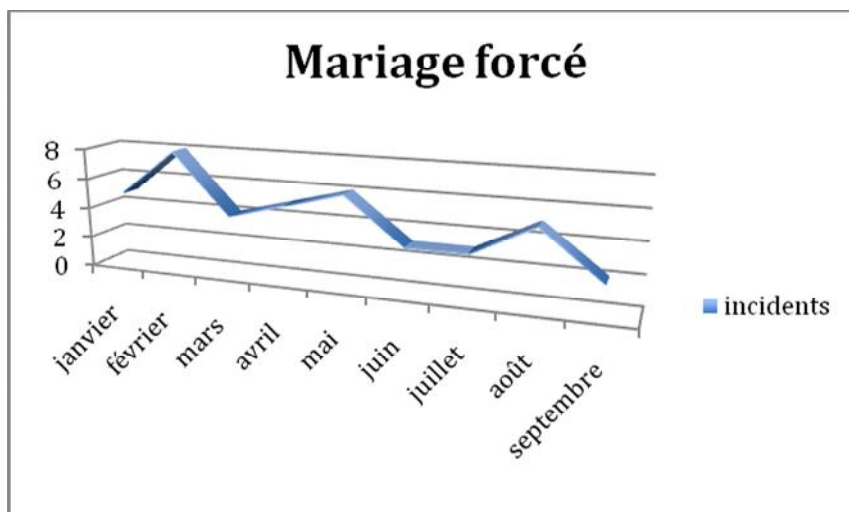
- 1^{er} trimestre 2013 (1 janvier-31 mars) : Daloa, Man, Bouaflé
- 2^{ème} trimestre 2013 (1 avril-30 juin) : Man, Daloa, Duékoué
- 1^{er} trimestre 2013 (1 juillet- 30 septembre) : Guiglo, Duékoué, Daloa

La crise post-électorale et ses conséquences ont évidemment eu une influence sur la classification des « points chauds » pour la violence sexuelle. Les zones qui ont été le théâtre des combats en 2011 et d'attaques transfrontalières en 2012, ainsi que des zones qui continuent de vivre une situation de



sécurité précaire montrent également une incidence élevée de ces types de violences.

▪ Le Mariage forcé et précoce



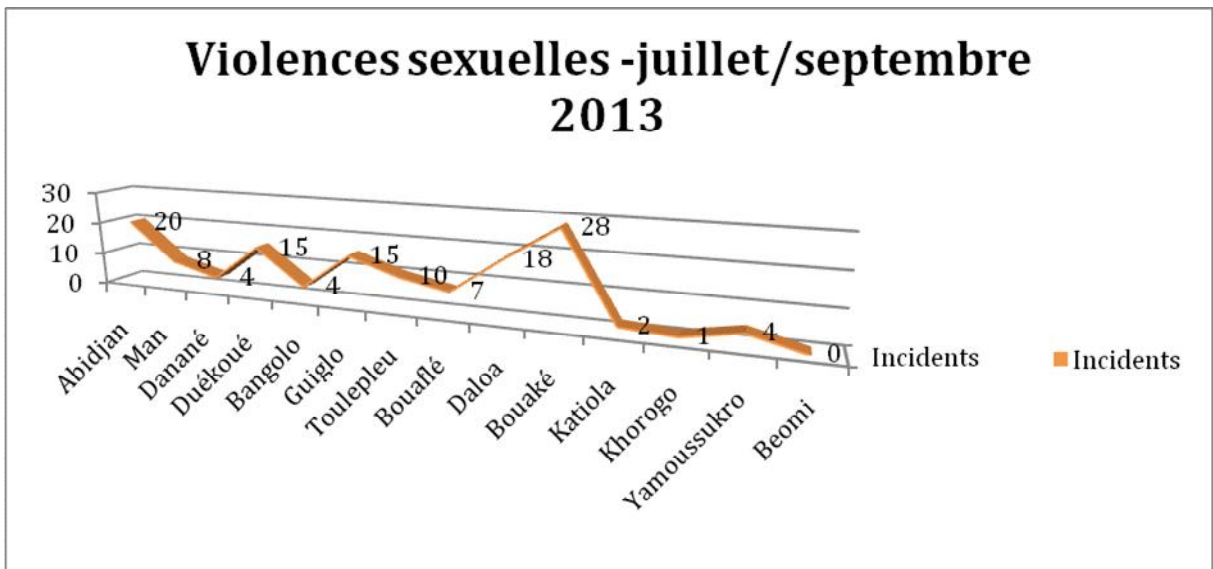
Malgré une prévalence estimée aux 36% du mariage précoce selon l'Enquête Démographique et de Santé (EDS 2011-2012) sur toute l'étendue du territoire de la Côte d'Ivoire, les mariages forcés et précoces continuent d'être enregistrés.

▪ Les Mutilations Génitales Féminines (MGF/excision)

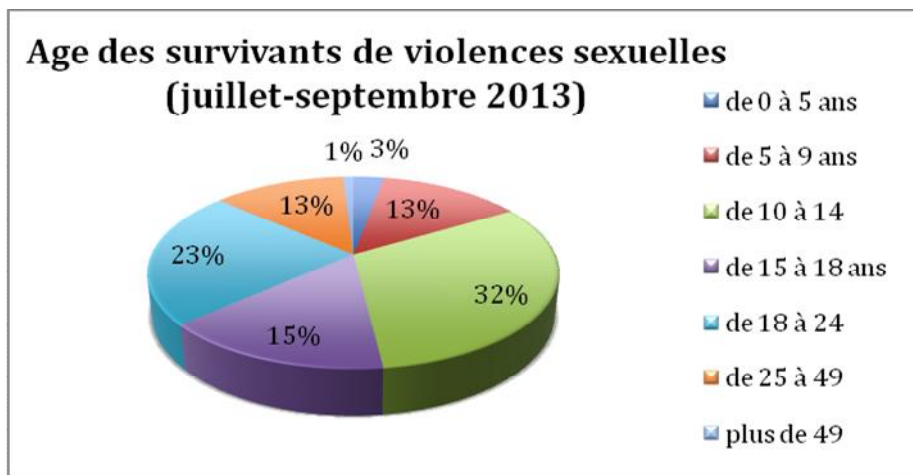
Par rapport à la situation des **MGF/excision qui affecte 38% des femmes âgées entre 15 et 49 ans et environ une fille sur dix (11%) âgée de moins de 15**, selon l'EDS 2011-2012, le troisième trimestre de l'année montre une contre-tendance par rapport au premier semestre de 2013. Cette contre-tendance relève la faible remontée de l'information. Au total, entre le 1 janvier et le 30 septembre 2013, le système d'alerte précoce a pu intervenir à l'occasion des dix (10) cérémonies/successions des cérémonies, à Danané, Séguéla, Mankonon, Outtelé, Touba, Para, Khorogo, Katiola.

Depuis janvier 2013, six (6) condamnations ont été rendues par les juridictions de Katiola, Danané, Séguéla (deux décisions), Odienné, Bouaké et Tabou, ce qui porte à sept (7) les condamnations rendues depuis l'adoption de la loi N°98-757 du 23 décembre 1998 réprimant les MGF en juillet 2012.

▪ La violence sexuelle



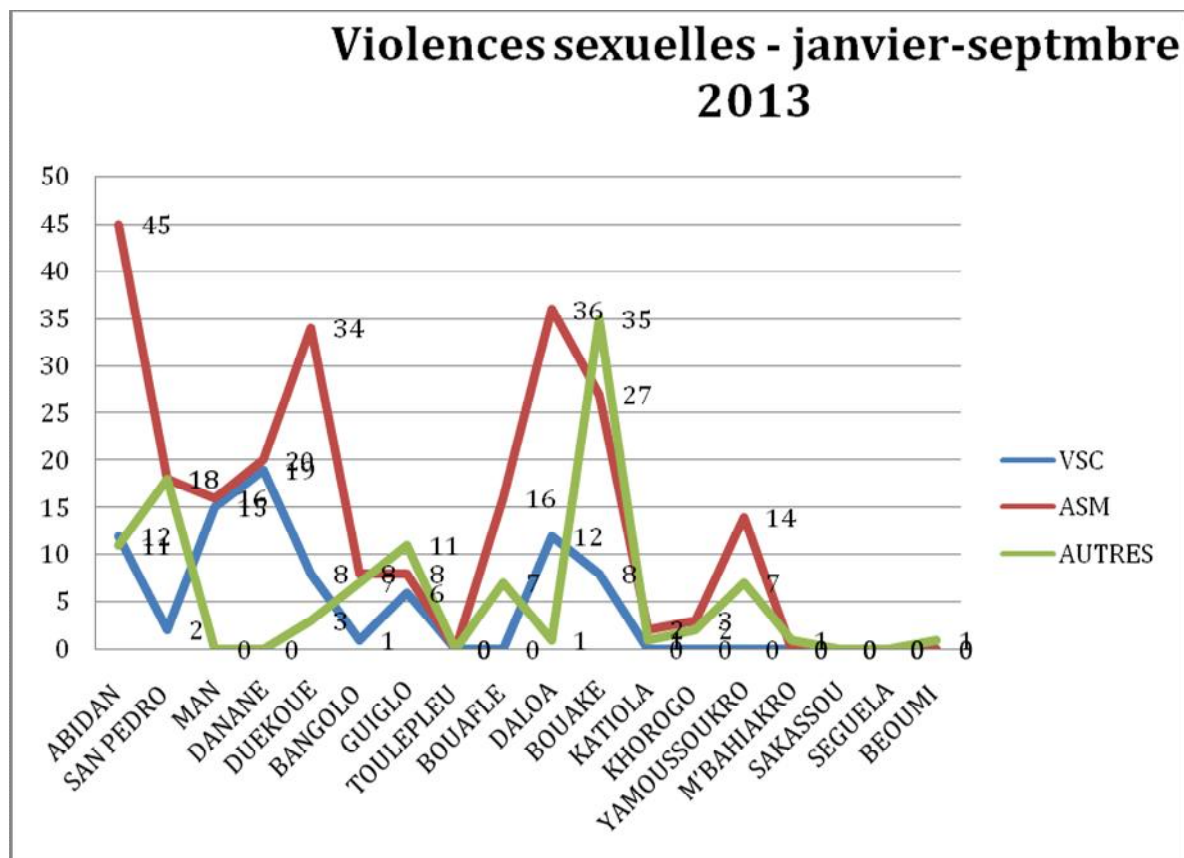
La violence sexuelle reste très répandue en Côte d'Ivoire, le troisième trimestre 2013 rapporte cent quarante (140) incidents de violence sexuelle dont cent vingt huit (128) viols.



La violence sexuelle se manifeste sous forme de l'incident de viol, souvent des viols collectifs (41 cas) commis par plusieurs auteurs, principalement des jeunes garçons sur une seule survivante

de sexe féminine. L'incident de viol peut aussi se reproduire à plusieurs reprises en prenant donc la forme de kidnapping ou d'exploitation sexuelle quand un échange d'argent, bien ou service y est associé.

- Tableau synthétique des cas de VBG par plateforme (juillet-septembre 2013)



LES FEMMES ET L'ECONOMIE

Indice de ségrégation horizontale suivant les secteurs institutionnels et la branche d'activité

Branche d'activité	Administration publique	Entreprise publique et parapublique	Secteur privé formel	Secteur informel	Ménages employeurs	Ensemble
Hôtel et restaurant	-	2,5437	1,2224	1,6134	1,2713	1,5852
Commerce de détail	1,9661	1,0843	1,9772	1,5202	0,9061	1,5349
Commerce de gros	-	1,4104	0,2771	1,4288	1,2713	1,4052
Service aux ménages	1,5738	1,2271	1,4127	1,1710	1,1017	1,3476
Confection d'articles	-	-	1,4654	1,1079	0,7759	1,1152
Agriculture	4,0224	1,9279	1,1539	0,9216	0,5093	0,9385
Agro-alimentaire	-	1,5745	0,5217	0,7695	-	0,6708
Autres services	1,0188	1,2117	0,9146	0,4952	0,2233	0,5536
Sylviculture/cueillette	-	-	0,2205	0,4717	-	0,4343
Autres industries	0,4190	0,5431	0,2665	0,3162	0,7211	0,3255
Elevage, chasse, pêche, pisciculture, aquaculture	2,4917	-	0,2849	0,1860	-	0,1950
Transport, poste et	0,6465	0,1311	0,1855	0,1662	-	0,1601
Service de réparation	-	-	0,1208	0,0604	-	0,0624
Bâtiments et travaux publics	-	-	0,1534	0,0515	-	0,0546

Source : AGEPE, à partir des données de l'EEMCI 2012

Il apparaît finalement que les branches « hôtel et restaurant », « commerce de détail », « commerce de gros », « service aux ménages » et « confection d'articles vestimentaires » sont celles où les femmes sont plus représentées que les hommes. Cela constitue aujourd'hui un levier dans les actions en faveur de l'emploi des femmes.

FEMMES ET PRISE DE DECISION

La participation des femmes à des postes de prise de décision en 2014

La représentativité des femmes aux instances de décision demeure marginale. La présence des femmes aux postes décisionnels peut être appréciée par les tableaux ci-dessous

(i) Evolution de la présence des femmes au Gouvernement

ANNEES	Nombre Total	Nombre total de femme	Pourcentage de femmes
2001	27	5	18.52%
2005	34	5	14.70%
2005	42	7	16.66%
2006	35	5	14.28%
2007	31	4	12.90%
2007	33	4	12.12%
2010	28	2	7.5%
2011	36	5	13,89%
2012	29	5	17, 24 %

Source : Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire

(ii) Présence des femmes à d'autres postes décisionnels

Structures ou institutions	Nombre Total	Nombre total de femme	Pourcentage de femmes
ASSEMBLEE NATIONALE	249	26	5.6%
COMMISSION ELECTORALE INDEPENDANTE	31 (commission centrale)	7	22,58%
COMMISSION DIALOGUE VERITE RECONCILIATION	11 commissaires	4	36,36%
MAIRIES	197	09	4,56%
CONSEIL CONSTITUTIONNEL	07	02	28,57%
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	120	20	16%
CHEFS DE MISSION DIPLOMATIQUE	47	06	12,76%

Source : Document de plaidoyer du Groupe des Organisations féminines pour l'égalité hommes-femmes aux postes décisionnels, Juin 2014

**TABLEAU RECAPITULATIF DE REPARTITION DES HOMMES ET FEMMES AUX POSTES DE DECISION AU
MINISTERE D' ETAT , MINISTERE DE L' INTERIEUR**

STRUCTURE	HOMME	FEMME	POURCENTAGE		TOTAL
			HOMME	FEMME	
CABINET	2	0	100%	0%	2
INSPECTION GENERALE	3	0	100%	0%	3
DIRECTIONS GENERALES	7	0	100%	0%	7
DIRECTIONS CENTRALES	15	0	100%	0%	15
PREFETS	98	8	95%	5%	106
SECRETAIRES GENERAUX	122	17	87.76%	12.23%	139
SOUS-PREFETS	337	84	80.04%	19.95%	421
SOUS- DIRECTEURS	21	9	70%	30%	30
TOTAUX	605	118	84.62%	15.37%	723

Source : Cellule Genre, Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur, Juin 2014

QUATRIEME PARTIE: LES PRIORITES QUI SE DESSINENT

4.1. DEFIS

- Taux élevé des grossesses en milieu scolaire ;
- Niveau de mortalité maternelle encore élevé ;
- Disponibilité limitée de certains services dans toutes les structures de santé ;
- Faible utilisation des moyens de prévention du paludisme par les populations ;
- Difficile accès des victimes à l'information et à la justice en cas de violence,
- Faible application de la procédure pénale en matière de crime sexuel (viol),
- Persistance des stéréotypes et des pesanteurs socioculturelles,
- Faiblesse du mécanisme de protection des victimes, des témoins et des acteurs ;
- Insuffisance de ressources financières pour l'équipement des plateformes et des bureaux d'écoute ;
- Coût élevé des certificats médicaux ;
- Absence de budgets nationaux sensibles au genre ;
- La vulnérabilité de certains ménages en milieu urbain due à la précarité des emplois ;
- L'analphabétisme des populations et les conflits fonciers récurrents ;
- Faible représentativité des femmes dans les prises de décisions (postes de nomination et postes électifs)
- Les Partis politiques dans leur ensemble ne disposent pas encore de stratégie de promotion du Genre.

4.2. Perspectives

- Elaborer une stratégie nationale de l'entrepreneuriat féminin ;
- Renforcer les mécanismes d'appui et d'encadrement des femmes, notamment en milieu rural ;
- Augmenter la part du budget de l'Etat consacrée à l'alphabétisation ;
- Harmoniser les textes nationaux avec les conventions internationales ;
- Financer la mise en œuvre de la stratégie nationale VBG ;
- Relever le niveau institutionnel et faire obtenir un financement des divers mécanismes institutionnels de promotion du Genre ;
- Renforcer la vulgarisation des les textes relatifs aux droits et statut de la femme.

CONCLUSION

L'évaluation de Beijing + 20 révèle des progrès importants accomplis en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation de la femme en Côte d'Ivoire, tant au plan institutionnel qu'opérationnel. Elle a permis d'analyser les réponses développées depuis le dernier rapport, c'est-à-dire de 2009 à 2014. Les enseignements tirés suite aux résultats obtenus sont que le caractère multisectoriel des questions de Genre, oblige à des actions intégrées fondées sur une approche systémique, multisectorielle et participative avec l'implication effective des différents groupes d'acteurs institutionnels : les Pouvoirs publics (nationaux et locaux), les partenaires au développement, les ONG et les communautés de base. La problématique du Genre étant intimement liée aux questions de gouvernance, elle doit être abordée dans une perspective plus large qui permette de mettre en exergue ses effets bénéfiques sur le développement national. En plus l'adhésion aux idéaux des

droits humains, notamment l'acceptation du principe de l'égalité homme/femme, comme principe fondamental des droits humains est nécessaire pour briser les résistances et déconstruire les stéréotypes socioculturels néfastes et la discrimination positive ou action positive est souvent nécessaire

Le Gouvernement ivoirien s'attèle à poursuivre les efforts dans les domaines prioritaires de la Plateforme d'Action de Beijing car il est conscient du fait que tous les objectifs n'ont pas été atteints.

ANNEXES

CONTRIBUTEURS

1. SECRETARIAT TECHNIQUE / COLLECTE DES DONNEES

KOFFI Arlette Essouo	Chargée d' études	arlette.koffi@yahoo.fr	07 58 22 13
KOFFI Donald	Chef de l' Unité de suivi évaluation / DEPG	r.donaldkoffi@yahoo.fr	58 29 11 00
YAO LILIANE JAVICK	Chargée d'Etude	jyliliane@yahoo.fr	07 64 90 11
AMON KOUAKOU DONGO	Consultant	Kouadon77@yahoo.fr	09 09 77 82
BLA Claire KONAN	Consultante	blacloirekonan@yahoo.fr	07 88 15 36

2. COORDINATION LOCALE ET SUPERVISION

Asket Joseph	Directeur Régional MSFFE / Gontougo (Bondoukou)	35 91 51 63 / 01 14 41 01 asketjoseph@yahoo.fr
BONSRE Joseph	Directeur Régional MSFFE / Poro (Korhogo)	49 89 46 65 / 04 86 84 75 bonsrea@gmail.com
DJEGNON Mathurin	Directeur Régional MSFFE/Tonkpi (Man)	06 16 27 28 / 49 75 26 58 mathdjegnon@yahoo.com
DJIRION Benoît	Directeur Régional MSFFE / Kabadougou (Odienné)	33 70 82 72 / 05 18 36 84
KOBENAN Kra Lambert	Directeur Régional MSFFE / Gbêkê (Bouaké)	07 23 09 66 03 23 49 53 Kobenankra2006@yahoo.fr

M'Bra Yao Benoit	Directeur Régional MSFFE / Sud Comoé (Aboisso)	21 30 69 62 / 01 04 17 44 mbraybenoit@yahoo.fr
BROU Tanoh Rosalie	Directrice Régionale MSFFE / Lagunes (Abidjan)	05 03 96 94 03 61 93 48
3. FINALISATION DE LA REDACTION		
KABA Yaya Fofana	Directrice / DEPG	kabayayaf@yahoo.fr 00225 05125525 /22449963
DOUMBIA Yacouba	Sous Directeur / Direction de l'Egalité et de la Promotion du Genre	Yacoub_doom2005@yahoo.fr 05 95 80 08 /22 44 08 33

**4. LISTE DES POINTS FOCaux, CELLULE GENRE ET AUTRES PERSONNES
RESSOURCES**

NOM ET PRENOMS	STRUCTURE / FONCTION	E.MAIL	TELEPHONE
LACINA COULIBALY	Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle _ Sous-directeur Suivi Evaluation	alhassan_medine@yahoo.fr	02 59 94 91
OUATTARA NAFERMAN	Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur - Sous-directeur	onaferman@hotmail.fr	48 80 84 95
TAPE YADE FREDERIC	Ministère des Infrastructures Economiques _ Chef de Service	frederiktape@yahoo.fr	05 73 17 92
ANOH BOSSON FERDINAND	Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique _ Chargé d'Etudes	anoh3@yahoo.fr	07 89 95 43
KOUAME AKISSI	Ministère de la Défense _ Directeur de la Santé et de l'action Social de l'Armée	KOUAMEMD@YAHOO.FR	47 54 09 80
INAGO PATRICE	Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme _ Chef Section	patriceinago@yahoo.fr	07 90 45 36
TRE YVETTE	OFACI _ Représentante OFACI	melisstrey@yahoo.fr	48 32 46 37
ZELEHOUE RUFIN	Fondation Serenti _ Responsable Administratif	ZRUFUN@YAHOO.FR	08 01 68 24
BROU MARIE-LAURE RAISSA	AFJCI _ Membre	mimoahe@gmail.com	47 93 56 83
AKA EVA ANGE GLORIA	CEFCI _ Membre Assistante des programmes	akaeva86@yahoo.fr	08 45 08 17
SADIA SINGA HONORINE EPSE VEHI TOURE	GFM3 - PCA	gfem3@yahoo.fr	77 13 62 73
ACHI APIE BLANDINE	ONEF - Chargée de programme	blandachi@yahoo.fr	09 20 57 72
TOURE MIPLINYENI ERNEST	Communauté Catholique des Enfants de PADRE PIO _ Administrateur Général	miplinyeni@gmail.com	07 63 11 61
COULIBALY MAMADOU LAMINE	Ministère de la Culture et de la Francophonie - Directeur de la Planification suivi et évaluation	coulam100@gmail.com	09 99 40 23
DOSSO MASSARA	Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative - Chargée d'Etude	sidoexpert@yahoo.fr	49 12 51 51
N' KAYA OFFO AYMAR BORIS	Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida - Statisticien	boriskaya@yahoo.fr	06 11 08 53/ 49 95 67
YEO ADAMA DOGMIMIN	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques _ Chargé d'Etude	Yeadama87@yahoo.fr	06 35 72 40
N' GUESSAN KOFFI CLAUDE	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme et des Libertés Publique, Directeur	nguessankofficlaude@yahoo.fr	04 57 29 83
SEHI KOUASSI FRANCK ERIC	MSFFE / DPED _ Chargé D'Etude	francksehi@yahoo.fr	58 06 10 25

AMON AMAH ABA LUCIE EPSE BLEGUI	MSFFE / DRH, _ Chef de service chargée de la Formation	amonlucie7@gmail.com	05 66 90 71
COULIBALY YOTIN NATOGOMA	MSFFE / DIFEF _ Chef de Service	yot.coulibaly@yahoo.fr	07 99 06 15
KOUAKOU KONAN GUILLAUME	MSFFE / DPFFASE _ Chef de Service	quakhou@hotmail.fr	07 38 33 75
TIEMOKO GUEU ANATOLE	MSFFE / DPE - Chef de Service	gtiemokozim@yahoo.fr	05 79 72 55
BAZIE ELISABETH	MSFFE / DEPG - Secrétaire d'Etude	bazieelisabeth@yahoo.fr	01 36 72 17
DIARRA ALIOUNE MARIAME	MSFFE / DEPG - Chargée d'Etude	alioumemariam@yahoo.fr	45 39 57 82
SYLLA AWA	CONSULTANTE	awasyllab@gmail.com	57 37 09 11
GDADI KAMA BRIGITH	CONSULTANTE	kamagith@yahoo.fr	07 20 44 16
COULIBALY KOROTOUMOU	RIP +_ Coordinatrice CERF/ RIP+	coulyko@yahoo.fr	05 58 40 71
BAGNON LARISSA MARIE MICHELLE OZOUA	Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité - Sous Préfet	ozouacoulibaly@yahoo.fr	04 00 57 10
BEA BENEDICTE	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, _ Chargée d'Etude	benedictesekong@gmail.com	04 69 44 12
MOUHI GNOMBONHOLOA MARIE JOCELYNE	Ministère de la Promotion de la Jeunesse, Sports et Loisirs Maîtresse d'Education Permanente	mouhigmariejocelyne@yahoo.fr	06 93 49 73
KACOU N'cho Richard	Secrétariat National à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités	rnkacou@gmail.com	22-40-50-35/08 48-44-13
HOUSSOU Elvire	Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du développement Durable	helvire@yahoo.fr	01248824
KOPIEU Jeanne	Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique		+225 0783383
Dr ZEREGBE Toh	Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida Chargé d'étude, chargé de l'intégration des composantes SR/VIH/VBG	zeregbetoh@yahoo.fr	48 75 33 16
KOUYE PAULINE	Chargée de programme « genre culture et droits humains »	kouye@unfpa.org	08 08 80 47